

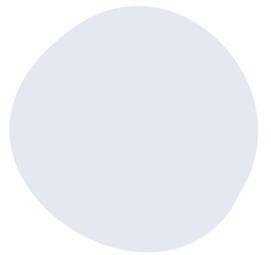
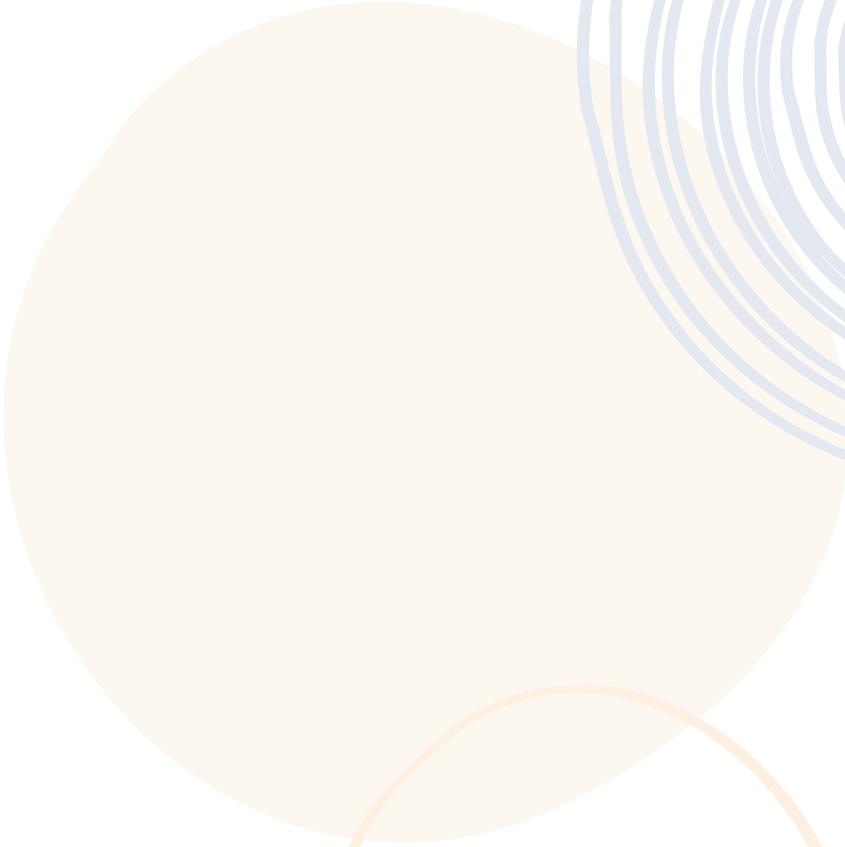
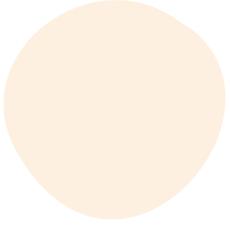


RAPPORT DES ACTIVITÉS

Assemblée Générale

20 Juin 2024





Sommaire



EDITO,

*Par B.VANDERSCHOOTEN, Président et
L.MIGEOTTE, Directrice Générale*

- 01** L'AGSS, Acteur engagé et reconnu au service des Familles
- 02** Le Déploiement des Activités
- 06** La Parole des Territoires
- 07** Les Ressources Humaines
- 08** Le Rapport Financier

EDITO

“

Quel est votre regard pour l'année écoulée ?

BV : Je retiens de ce regard sur l'année écoulée la qualité de l'engagement de nos professionnels qui restent mobilisés dans les missions de travail social qui leur sont confiées en dépit de l'accroissement des difficultés de l'environnement dans lequel ils évoluent. Les enjeux liés à la rémunération, au recrutement et la fidélisation sont réels. La question des salaires doit être traitée, par une action collective des Fédérations et Mouvements notamment.

LM : La situation que nous traversons depuis plusieurs mois est inédite. A tous les niveaux.

L'actualité de 2023 s'est principalement centrée sur la crise du social et son impact sur l'accompagnement des personnes.

Nous sommes passés de vocation à « l'attractivité des métiers ». En toile de fond, c'est de fragilisation du tissu social qu'il s'agit. Malgré les enjeux sociétaux que cela recouvre, le travail social reste peu (re)connu.

L'AGSS reste mobilisée pour les plus fragiles, sans oublier ses salariés qui subissent cette situation. Des mesures inédites pour le soutien du pouvoir d'achat ont été prises par le Conseil d'Administration et le levier de la qualité de vie au travail permettra d'agir sur les situations de manière immédiate.

Le combat reste d'actualité. Nous devons rester mobilisés, ensemble.

Si vous deviez évoquer un fait marquant ?

BV : Le tournoi de foot auquel ont participé des enfants suivis par des équipes de l'AGSS, avec l'aide du LOSC.

Permettre à ces enfants de rencontrer et d'échanger avec des footballeurs professionnels, de jouer avec eux, de s'engager dans une activité sportive, rentrer après une telle journée avec des étoiles dans les yeux....

C'est dans ce genre de situation que l'accompagnement de nos équipes prend tout son sens, avec les enfants ; et parfois aussi leurs parents, les partenaires qui nous appuient dans ces démarches et sans qui rien de tout cela ne serait possible.

LM : Les journées départementales relatives au projet de service. Elles ont été un moment extrêmement fédérateur.

J'ai pu y redécouvrir une créativité, y percevoir l'attachement des professionnels aux valeurs de l'association. La présence active des personnes accompagnées lors de ces journées a rappelé le sens de nos accompagnements. Malgré une période difficile qui se prolonge suite à la crise sanitaire, ces temps forts ont démontré notre capacité d'agir. Les évaluations HAS ont souligné cette dynamique et le travail « sur mesure » réalisé par nos professionnels.

Si vous deviez évoquer une réussite ?

LM : J'évoquerai deux projets portés par l'association : la lutte contre les conduites prostitutionnelles et Aubépine parce qu'ils traduisent un virage pris par l'AGSS.

Ils démontrent notre capacité à identifier de nouveaux besoins. Ils confirment aussi le besoin d'ingénierie de projets car ils nécessitent des dépôts de dossiers réguliers pour leur pérennité. Dans la crise se crée l'opportunité. A nous de la saisir et d'en chercher les moyens. C'est la capacité d'agir que j'évoquais tout à l'heure.



**Le Président,
Benoît VANDERSCHOOTEN**



**La Directrice Générale,
Laetitia MIGEOTTE**

BV : J'ajouterai que ces projets sont construits avec des partenaires et qu'ils nous permettent de mettre en avant notre capacité d'agréger autour de nous des moyens et des compétences dans des logiques d'organisation souples et où le savoir-faire de l'AGSS dans des structures pluridisciplinaires est reconnu et apprécié. D'autre part notre capacité à monter des projets et à fédérer autour de nous des partenaires pourra nous amener à développer ces projets dans de nouveaux territoires.



Quels sont pour vous les perspectives pour l'année à venir ?

LM : L'AGSS vit un moment important : elle a suffisamment évolué pour se prémunir de certaines difficultés mais elle reste à une « taille critique » sur son organisation.

De nombreux projets doivent se travailler en perspectives : GEPP, politiques RSE, schéma directeur du système d'information, etc.

C'est avant tout la vision associative qui doit nous guider. Cette démarche de projection est un préalable à la réécriture du Projet Associatif.

BV : Les enjeux de cette année et des quelques années qui suivent sont bien identifiés et portés par une Direction Générale et un Comité de Direction qui ont fait leurs preuves, avec le soutien du CA, et des fondamentaux solides.

Le principal enjeu qui nous préoccupe au quotidien c'est celui de notre capacité à attirer et garder les personnes et les compétences pour la réalisation de nos missions et des mesures qui nous sont confiées.

Selon vous, en quoi se distingue l'AGSS dans le contexte actuel ?

LM : Nous avons su rester solidaires, dépasser nos difficultés tout en avançant, défendre notre vision du travail social et être entendu ! C'est dans la difficulté que l'on mesure la force d'une organisation.

Nous avons relevé le défi du développement de projets dans un contexte de recrutement agressif.

Je ne peux que retraduire l'attention du Conseil d'Administration et des IRP pour aborder de manière objective la situation et rechercher les leviers, même si parfois j'ai bien conscience que cela prend du temps.

Ces facteurs sont déterminants pour traverser le contexte actuel et un gage de continuité au sein de notre association.

Quelles sont les priorités pour le CA ?

BV : En lien avec votre question qui précède, nous souhaitons faire travailler le CA en lien étroit avec la Direction générale et les Ressources Humaines sur la mise en place d'une stratégie globale (rémunération, gestion des carrières, absentéisme, ...) pour les deux années qui viennent. Une réflexion sur des financements alternatifs pour la financer pourra aussi être envisagée. Cet enjeu est aujourd'hui absolument stratégique et peut-être même existentiel !

Cela permettra d'améliorer l'attractivité de l'AGSS pour les professionnels. Il faut construire notre « marque employeur » et nous assurer d'offrir à nos professionnels des perspectives d'évolution de salaire et de carrière attractives. Les fondamentaux de notre association sont solides. Nous disposons aujourd'hui de meilleures conditions pour cela.

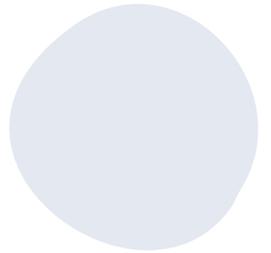
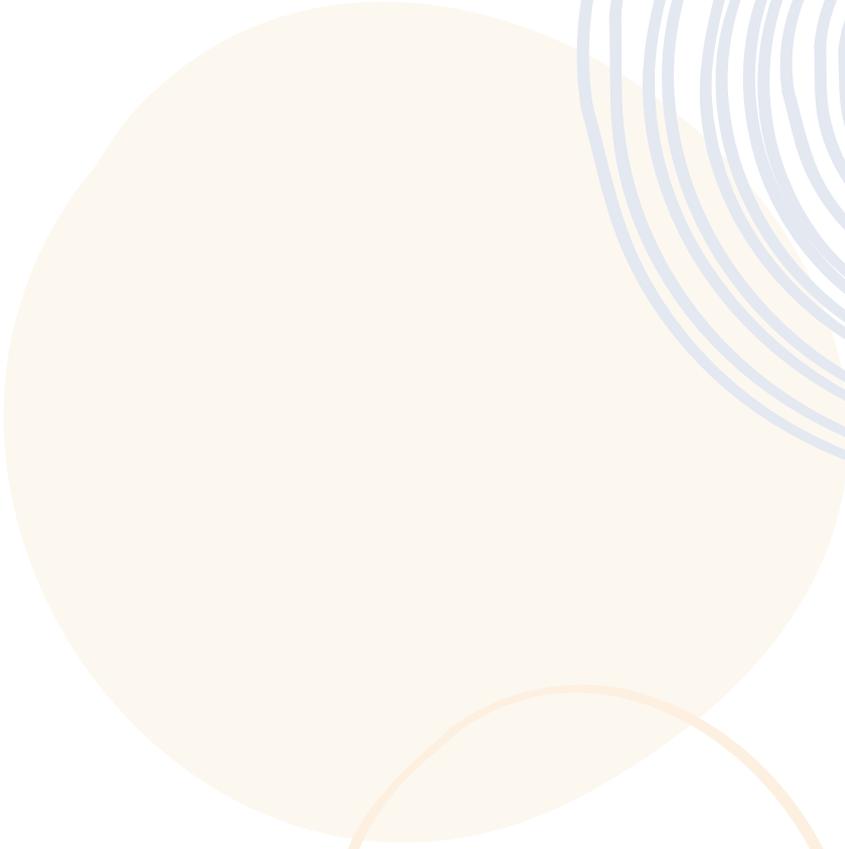
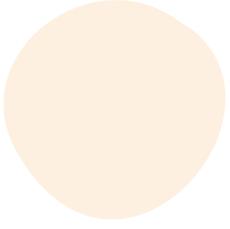
Avez-vous un message à adresser directement aux salariés ?

BV : Je tiens à les remercier de la force de leur engagement.

Je n'oublie pas que toutes les questions de rémunération auxquelles nous attachons une grande importance ont des impacts très forts sur le quotidien de nos salariés, qu'ils ont subi une véritable érosion de leur pouvoir d'achat. Malgré cela, dans le respect de nos valeurs associatives partagées ce sont bien nos salariés qui portent haut les couleurs de notre association et qui s'engagent au quotidien dans des missions difficiles.

La Direction Générale et toute l'équipe de Direction que je remercie également de son engagement, s'efforce d'adopter un style de management bienveillant et d'assurer des conditions d'exercice des missions de nos équipes favorables en répondant aux attentes des salariés en matière de QVT. C'est une des clés de notre réussite collective et nos futurs développements







Acteur engagé et reconnu au service des Familles

1



Notre gouvernance

La composition du CA

Composition au 31.12.2023



**Benoit
VANDERSCHOOTEN**
Président
Membre Actif



**Benoit
VANDERSCHOOTEN**
Président
Membre Actif



**Marie-Christine
MONCOMBLE**
1ère Vice-Présidente
Membre Actif



**Marie-Pierre
VEINAND**
2ème Vice-Présidente
Membre Qualifiée



**Michel
D'ORGEVAL**
Trésorier
Membre qualifié



**Christine
DUCOURANT**
Secrétaire
Membre Qualifié

BUREAU



**Danièle
BOUVENOT**
Membre Actif



**Philippe
FEMINIS**
Membre de droit



**Patrick
DEROME**
Membre de Droit



**Bernard
LECOMTE**
Membre Qualifié



**Claudine
LEVRAY**
Membre Actif



**Béatrice
TRICART**
Membre Actif



**Olivier
MATHIS**
Membre Qualifié



**Olivier
FAUCHILLE**
Membre de Droit



**Bertrand
LALOUX**
Membre Actif



**Pierre Marie
LEBRUN**
Membre de Droit

Les rencontres du CA

2

Assemblées Générales Ordinaires

1

Assemblée Générale Extraordinaire

5

Conseils d'Administration

5

Bureaux



Nos missions



PROTEGER



PROMOUVOIR



**ETRE EN
RECHERCHE**



SE PERFECTIONNER

**Ensemble,
nous voulons :**



Favoriser le bien-être
au travail



Construire collectivement
des références
évaluatives



Penser et Agir avec
"l'utilisateur-citoyen"

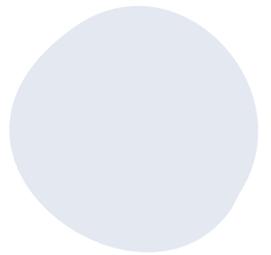
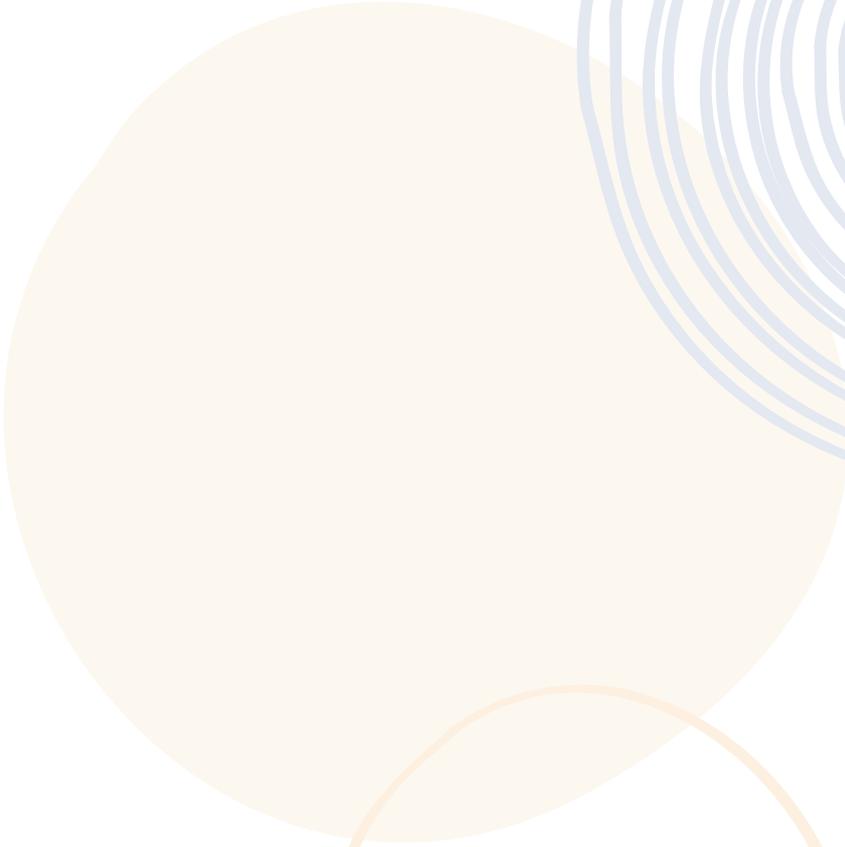
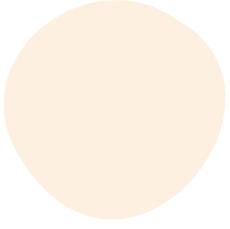


Innover pour
répondre au besoin



Fédérer autour
d'un projet







Le Déploiement des Activités





Dominique BILOT,
Directrice du Pôle
Protection de l'Enfance

Pôle Protection de l'Enfance

L'activité en protection de l'enfance a été marquée en 2023 par la réactualisation des projets de service pour l'AGBF, le PFS, l'AEMO et la réalisation de l'évaluation externe par ces même activité.

Mais aussi :

- Pour le PFS : d'une augmentation de sa capacité d'accueil par la création de nouvelles places sur les 3 sites.
- Pour l'AEMO / IEAD : du financement de nouvelles modalités d'interventions
 - Création de 75 mesures d'IEAD R / AEMO R sur Cambrai et Douai
 - Création de 125 mesures d'AEMO sur Lille - Roubaix et Douai

C'est la reconnaissance pour l'AGSS d'une pratique défendue depuis plusieurs années auprès du Département.



AEMO

DÉFINITION

L'Assistance Educative en Milieu Ouvert est une mesure judiciaire prononcée par le juge des enfants (art 375-2 du code civil) suite à un signalement se rapportant à la situation d'un enfant en danger ou pouvant l'être dans le but de les protéger si leurs santé, moralité, sécurité sont en danger ou lorsque les conditions d'éducation sont gravement compromises.

Cette mesure est décidée pour une durée pouvant aller de 6 mois à 2 ans. Le renouvellement de la mesure étant possible jusqu'à la majorité de l'enfant. L'intervention se déroule le plus souvent au domicile de la famille. Afin de supprimer les causes de danger une action éducative est menée.

Cette mesure garantie la prise en compte des besoins de l'enfant par des modalités d'interventions adaptées à l'évaluation de la situation et soutenant les capacités parentales par une intervention plus intensive.

Elle vise à maintenir l'enfant dans son environnement social et familial en ajustant l'intervention en AEMO judiciaire au regard de ses besoins en développement et les besoins de sa famille.

INTERVENIR À DOMICILE

AGBF

DÉFINITION

Le juge des enfants peut ordonner une mesure d'Aide à la Gestion du Budget Familial lorsque les prestations familiales ou le RSA ne sont pas employés pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants et que l'accompagnement par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale n'apparaît pas suffisant (art L 375-9-1 du code civil).

Durant la mesure, les prestations sont versées pour tout ou partie à l'Association qui mandate un Délégué aux Prestations Familiales (titulaire du CNC et inscrit sur la liste des personnes habilitées). Ce dernier prend toutes décisions visant à répondre aux besoins liés à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants. Il exerce par son action auprès de la famille une mesure éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations. Pour cela, il cherche tout au long de la mesure à recueillir l'adhésion des bénéficiaires des prestations. La décision du juge fixe la durée de l'AGBF (2 ans maximum). Elle peut être renouvelée sur décision motivée du juge.

AEMO

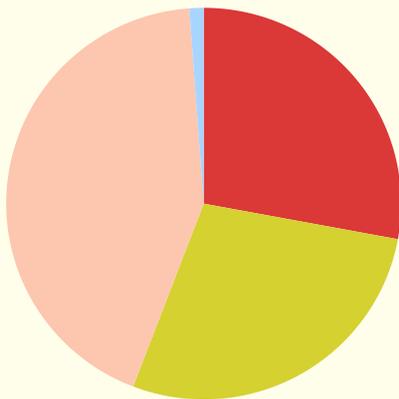
Les chiffres clés



6 138
enfants
accompagnés
(en 2023)

Tranches d'âge des enfants accompagnés au 31/12/2023 (4127 enfants)

< 6 ans 6 à 10 ans
10 à 15 ans 16 à 18 ans



L'AGSS a, en réponse à un appel à projet auprès du Département, obtenu en 2023 :

- La création de 50 mesures d'AEMO R et 25 mesures d'IEAD R sur Cambrai et Douai
- La création de 125 Mesures d'AEMO I réparties sur les territoires de Lille, Roubaix et Douai.

PRINCIPAUX MOTIFS D'ENTREE

1

Assistance
éducative classique

2

Accompagnement
retour en famille
après placement

3

Maintien des liens
avec parents non
gardien

PRINCIPAUX MOTIFS DE SORTIE

1

Plus lieu à l'intervention
judiciaire
Evolution favorable

2

Placement ASE

3

Majorité

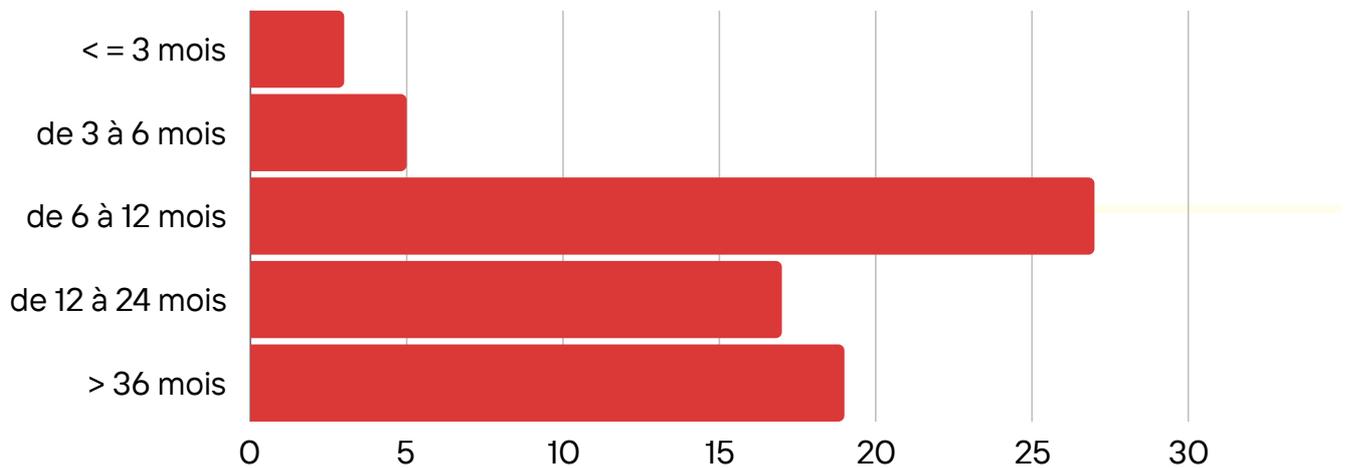


AEMO

Les chiffres clés

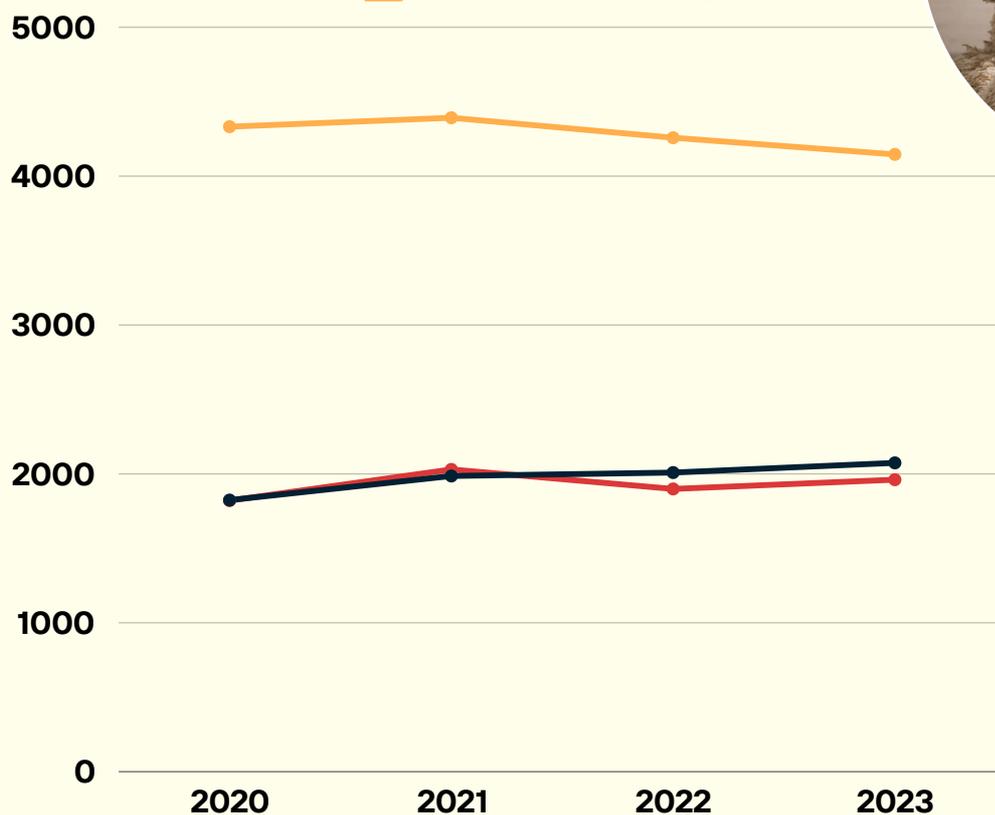
2074 Jeunes sortis par durée de mesure

(à partir des données de l'observatoire)



Comparatif des flux 2020 > 2023

■ Jeunes confiés ■ Jeunes sortis
■ Jeunes suivis au 31/12



IEAD

Les chiffres clés

IEAD Classique



29 Familles

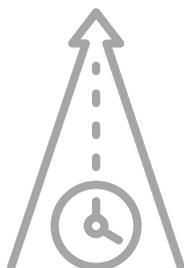


41 Mineurs

85 enfants suivis au 31.12.23

Définition
Intervention à domicile dans un cadre administratif qui implique la collaboration de la famille.

Habilitation sur le territoire de Douai/Cambrai : 75 mesures



L'AGSS est sollicitée sur d'autres territoires que Douai pour réaliser des mesures administratives type IEAD.

IEAD Renforcée



IEAD-Renforcée Valenciennes

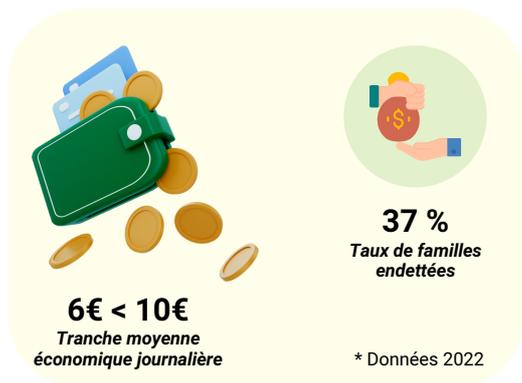
Au 31/12/23, 11 Familles pour 22 Mineurs pour une habilitation à 18 mineurs.



En réponse à un Appel à Projet, le territoire de **Cambrai** est désormais autorisé à exercer **50 mesures d'IEAD R.**

AGBF

Les chiffres clés



57%
Familles monoparentales

L'ETHIQUE EN AGBF
OBSERVATOIRE AGBF HDF
19 septembre 2023
Hôtel du département
ARRAS

Des professionnels de l'AGSS ont participé en Septembre 2023 à Arras à une journée sur la thématique de l'éthique en AGBF.

Cette journée était organisée par le comité régional AGBF auquel participé l'AGSS.

Suite à ce temps fort, la création d'un comité éthique régional est en cours de réflexion.



IP

DÉFINITION

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant prévoit que l'évaluation de la situation d'un mineur à partir d'une information préoccupante est réalisée par une équipe pluridisciplinaire de professionnels identifiés et formés à cet effet.

Cette équipe évalue également la situation des autres mineurs présents au domicile.

L'évaluation a pour objet

- d'apprécier le danger ou le risque de danger au regard des besoins et des droits fondamentaux, de l'état de santé, des conditions d'éducation, du développement, du bien-être et des signes de souffrance éventuels du mineur. Elle n'a pas pour objet de déterminer la véracité des faits allégués
- de proposer les réponses de protection les mieux adaptées en prenant en compte et en mettant en évidence notamment la capacité des titulaires de l'autorité parentale à se mobiliser pour la protection du mineur, leurs ressources et celles des personnes de leur environnement.

Cette évaluation est menée indépendamment des procédures judiciaires éventuellement en cours.



ÉVALUER INVESTIGUER

MJIE

DÉFINITION

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative est **une mesure d'aide à la décision pour le Magistrat** qui l'ordonne dans des situations et problématiques particulièrement complexes tant au civil qu'au pénal (en référence à l'article 375 du CC et 1183, 1184 du nouveau code de procédure civile). D'une durée de **6 mois**, elle est non susceptible d'appel mais prend en compte le principe du contradictoire.

L'objectif est de **recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sa situation (familiale et sociale) et d'analyser les difficultés** qu'il rencontre pour permettre au juge de vérifier si les conditions d'une intervention judiciaire sont réunies et, le cas échéant, de formuler des réponses en termes de protection et d'éducation adaptée.

La diversité des éléments à explorer nécessite **une approche interdisciplinaire**, s'appuyant sur les compétences de l'équipe (chef de service, d'un travailleur social (éducateur spécialisé, assistant social), un psychologue) qui peut solliciter des ressources extérieures (éducation nationale, centre hospitalier, psychiatre, médecin, etc.).

La M.J.I.E. rend compte du degré d'engagement de la famille et de l'évolution de la situation.

POE

DÉFINITION

La P.O.E. est une **prestation d'aide sociale à l'enfance** (mesure d'investigation administrative).

La P.O.E. est un outil d'évaluation et de prospectives. Cette mesure vise une analyse dynamique de la situation du mineur et de son environnement, afin de lever les résistances à son évolution, de proposer des positionnements différents des professionnels et de suggérer des modalités d'interventions nouvelles sans disqualifier le travail mené préalablement.

IP Chiffres clés

Le Département a de nouveau sollicité l'AGSS en 2023 pour la réalisation d'IP déléguées

319
évaluations réalisées



+ 29%

Taux d'évolution
par rapport à
2022

820
enfants évalués

POE Chiffres clés



92 %

129
évaluations réalisées
sur 140 confiées

MJIE Chiffres clés

3 à 6 mois

Durée moyenne de l'accompagnement



307

**MJIE couplées
à une autre mesure**



*dont 206 en milieu ouvert
dont 101 placements*



**879
enfants
concernés**



112%

**Taux de réalisation
de l'activité**

PRINCIPALES PROBLEMATIQUES D'ENTREE

- 1 **Négligences graves**
- 2 **Maltraitements physiques**
- 3 **Maltraitements psychologiques**



Il faut noter en 2023 une aggravation des problématiques à l'entrée de la mesure avec notamment des notions de maltraitements qui n'apparaissaient pas dans les années précédentes.

LES ORIENTATIONS EN FIN DE MESURE

- 1 **Suivi de milieu ouvert dans le cadre d'une mesure judiciaire civile**
- 2 **Maintien des mesures en cours**

PFS

DÉFINITION

L'AGSS est autorisée à accueillir et héberger 77 enfants de 0 à 18 ans confiés par l'institution administrative ou judiciaire en Placement Familial Spécialisé sur les territoires de Lille-Roubaix-Tourcoing, Avesnois et Douaisis.

Le PFS a pour mission d'assurer l'accueil, l'éducation et l'accompagnement de l'enfant en famille d'accueil.

L'accueil en PFS doit permettre de faire cesser la situation de danger et de restaurer (ou médiatiser) les liens avec les parents voire la fratrie.

Pour cela une équipe pluridisciplinaire accompagne l'enfant et l'assistant familial diplômé.

Dans ce contexte, l'accueil familial doit favoriser un environnement sécurisé et stable grâce aux relations qui se tissent. Il concourt à l'observation de l'enfant et assure la mise en œuvre de son projet défini et suivi par l'équipe pluridisciplinaire en lien avec l'enfant, la famille, le référent ASE.

De manière ponctuelle, le PFS peut être sollicité pour une période d'observation en vue d'une orientation. Si l'assistant familial a un rôle éducatif au quotidien, il ne se substitue pas aux parents.



INTERVENIR AUPRÈS D'ENFANTS PLACÉS



MAISON D'ENFANTS PRÉSENTATION

En 1971, la maison d'enfants est habilitée par la DDASS au titre de la protection de l'enfance sur la base de l'article 375 du Code Civil. Elle accueille 45 filles âgées de 5 ans à 18 ans.

En 2012, il y a fusion absorption avec l'AGSS de l'UDAF.

Les missions sont basées sur des valeurs fortes et répondent aux orientations nationales et départementales :

- Accompagner les familles aux moments clés de l'enfance
- Maintenir les liens avec son environnement social et familial en graduant et en adaptant les modes d'interventions
- Construire un projet pour chaque enfant et avec chaque adulte accompagné par l'ASE.

Le projet d'établissement a été réactualisé en 2021 pour une durée de 5 ans.

Des fiches actions permettent de mettre en place des objectifs d'évolution, de progression et de développement afin de répondre au mieux aux besoins fondamentaux des enfants accueillies .

PFS Chiffres clés

3 ans

Durée moyenne de l'accompagnement



Les spécialisations

Places 0-3 ans
(Roubaix - Douai)
Places Mères-Enfants
(Maubeuge)



81
places actives

26 511
journées réalisées



32 entrées



20 sorties

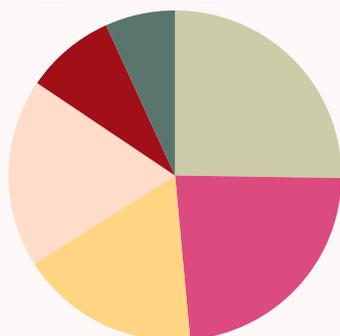
103

Mineurs accompagnés en PFS



Tranches d'âge des enfants accompagnés

■ < 6 ans ■ 6 à 10 ans
■ 10 à 13 ans ■ 13 à 16 ans
■ 16 à 18 ans ■ > 18 ans



Plus de la moitié des enfants concernés sont âgés de 0 à 10 ans.

Afeji
Hauts-de-France

2 places "Répis" en conventionnement avec l'AFEJI pour son équipe mobile

19 jeunes concernés

180 jours d'accueil



MECS

Chiffres clés

PRINCIPAUX MOTIFS DE DANGER

- 1 Négligences graves
- 2 Maltraitance sexuelle
- 3 Maltraitance psychologique



À L'ENTRÉE

SUR LES JEUNES ENTRÉS EN 2023

- 68 % Viennent de chez leurs parents
- 32 % De réorientation (FA - MECS)



6 places dans le cadre
du plateau évaluation
"L'Escale"

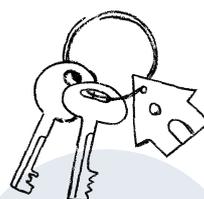
À LA SORTIE

MOTIFS DE LA SORTIE

- 43 % Réorientation du projet
- 27 % Majorité
- 18 % Rupture de l'accueil
- 9 % Retour dans la famille

Principaux motifs de danger à l'entrée / enfant :

- 16% de situation de maltraitements (physiques, morales ou sexuelles)
- 12% de négligences graves
- 64% Enfants laisser seul, absences de ...
- 44% Violences intrafamiliales
- 28% Conduites addictives



Apprentissage à l'autonomie

6 jeunes hébergés dans une maison à Aulnoy-lez-Valenciennes



5

enfants concernés par un retour à domicile en fin de mesure



ADHOC

DÉFINITION

L'administrateur ad hoc est un mandataire désigné sur une liste établie auprès de la Cour d'Appel par l'autorité judiciaire en matière civile ou pénale.

Il assure un rôle de représentation ou d'assistance du mineur lorsqu'il existe un conflit d'intérêt avec le ou les titulaires de l'autorité parentale (père ou mère), en cas de situation d'isolement du mineur, ou encore en cas de défaut de diligence du représentant légal du mineur.

Dans ce cadre, l'administrateur ad hoc doit veiller aux intérêts du mineur (art 706-50 du code de procédure pénale) et engage les actions juridictionnelles nécessaires (si besoin avec le concours d'un avocat). S'il est le représentant provisoire de l'enfant, il ne dispose pas d'autres prérogatives relatives à l'autorité parentale.

L'administrateur ad hoc est un mandataire désigné sur une liste établie auprès de la Cour d'Appel par l'autorité judiciaire en matière civile ou pénale.

Il assure un rôle de représentation ou d'assistance du mineur lorsqu'il existe un conflit d'intérêt avec le ou les titulaires de l'autorité parentale (père ou mère), en cas de situation d'isolement du mineur, ou encore en cas de défaut de diligence du représentant légal du mineur.

Dans ce cadre, l'administrateur ad hoc doit veiller aux intérêts du mineur (art 706-50 du code de procédure pénale) et engage les actions juridictionnelles nécessaires (si besoin avec le concours d'un avocat). S'il est le représentant provisoire de l'enfant, il ne dispose pas d'autres prérogatives relatives à l'autorité parentale.



ÉCOUTER, REPRÉSENTER, SOUTENIR

LRPE

DÉFINITION

A travers ces rencontres, il s'agit de permettre la rencontre parents-enfants dans un cadre sécurisant afin de:

- soutenir et développer la fonction parentale dans le cadre de l'exercice du droit de visite des parents d'enfants confiés à l'A.S.E.
- médiatiser le maintien ou la ré-élaboration du lien parents-enfants,
- favoriser, nourrir les liens parents/enfants,
- garantir la protection des enfants.

Cette démarche participe à l'évaluation plus globale qui est travaillée par les référents de l'A.S.E pour ce qui concerne la nature du lien, les actions à développer pour favoriser le retour de l'enfant dans sa famille, ou encore pour proposer une évolution des droits de visite.

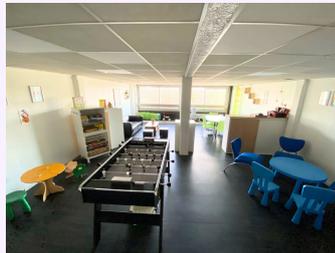
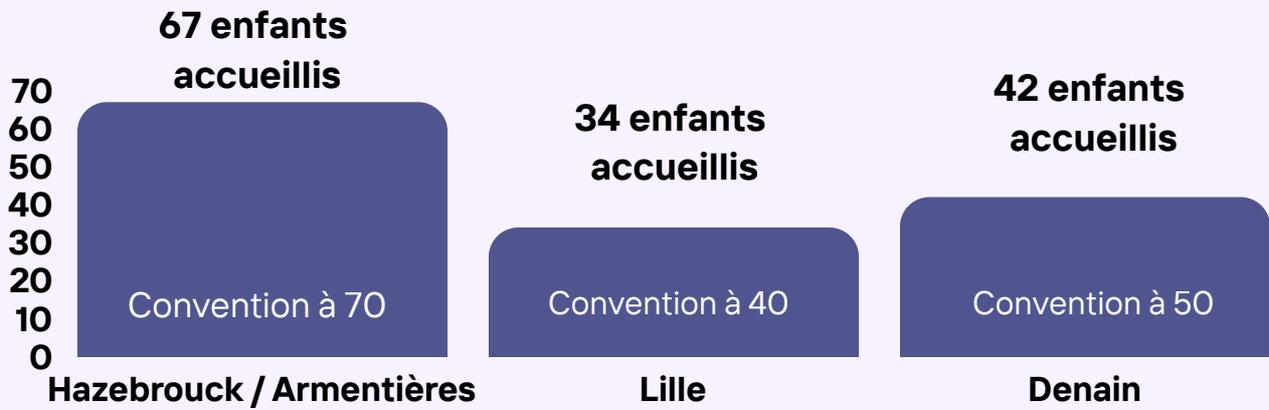
ADHOC
Chiffres clés

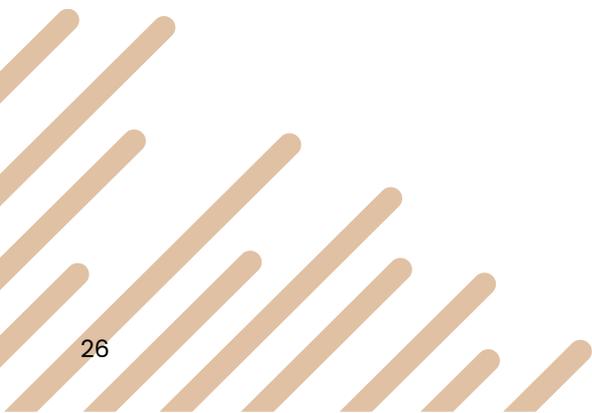
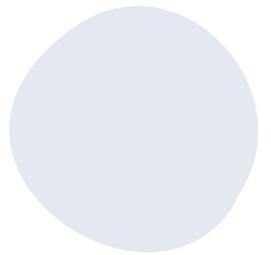
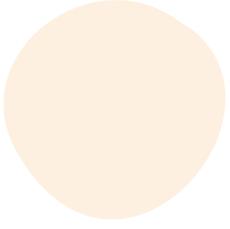


216
*mesures
accompagnées*



LRPE
Chiffres clés







Peggy TREUTENAERE,
Directrice du Pôle
Majeurs protégés

Pôle Majeurs Protégés

La participation des Majeurs Protégés : le pouvoir d'agir

Après avoir été formés au projet EPOP (renforcer le pouvoir d'agir et la participation des personnes en situation de handicap), une commission participation des Majeurs a été créée en fin d'année 2022, avec des professionnels de l'ensemble des territoires. Les premières rencontres ont eu lieu en 2023 et ont véritablement marqué cette année.

Un support de communication intitulé "Gazette" a été créé à destination des Majeurs Protégés pour leur donner l'envie de venir participer à des groupes au sein des services.

La thématique des groupes peut être variable selon les besoins et envies :

- Des groupes de formations
- Des groupe de travail sur le fonctionnement associatif
- Des groupes d'entraide entre pairs
- Des groupes d'expression

Les retours des coupons de la gazette ont permis d'identifier les besoins sur chaque territoire, et différents groupes ont pu se mettre en place sur les sites.



Selon l'article 425 du code civil : une mesure de protection peut être prononcée par le Juge des contentieux et de la protection pour un adulte qu'en raison « d'une altération médicalement constatée soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté ». La mesure de protection doit respecter les principes de nécessité, de subsidiarité et doit être proportionnée aux besoins de la personne.

Les missions de l'AGSS de l'UDAF dans cette activité vont être d'exercer le mandat tutélaire confié par les tribunaux du Nord afin de protéger les intérêts de la personne tout en veillant à la rendre actrice de sa propre mesure et ainsi développer l'autonomie. Cet exercice s'applique dans le respect des droits et libertés de la personne protégée.

Les mesures principales concernées peuvent être des mesures de :

S

Sauvegarde

Mesures prises en urgence pour protéger de manière temporaire la personne.

C

Curatelle

(simples, aménagées, renforcées)
destinées aux personnes ayant besoin d'être conseillées ou assistées dans les actes de la vie civile.

T

Tutelle

(aux biens, à la personne ou les deux)
destinées aux personnes ayant besoin d'être représentées de manière continue dans les actes de la vie civile.

Ces mesures de protection peuvent aussi être exercées par la famille, l'AGSS peut être nommée en complémentarité sous forme :

- de mesures de tutelle, uniquement aux biens ou à la personne
- de mesures de subrogés tuteurs ou curateurs
- de mesures de co-tuteur ou co-curateur ou encore tuteur adjoint.

L'AGSS exerce également des enquêtes sociales et des mesures ad'hoc.



Le SAAJT

Le Service d'Appui Administratif et Juridique Tutélaire est un service support aux services PJM et DPF.

Au 31 décembre 2023, le service est composé de 26 salariés :

- 1 responsable
- 6 juristes
- 19 collaborateurs administratifs et comptables

LE POLE JURIDIQUE

6 juristes interviennent en soutien aux mandataires sur les aspects patrimoniaux des dossiers :

⇒ successions, ventes de biens immobiliers, placements financiers, elles sont également en appui pour toutes autres demandes d'ordre juridique.

Elles assurent une veille juridique et l'information régulière des MJPM en matière de droit.

LES POLES ADMINISTRATIFS ET COMPTABLES

6 pôles administratifs et comptables avec pour missions :

- L'enregistrement des mandats judiciaires et des fins de mesure
- L'ouverture des comptes de fonctionnement des usagers et affectation quotidienne des écritures débits/crédits sur ces comptes
- L'enregistrement des factures des usagers pour préparer la mise en paiement par le délégué et l'enregistrement des tiers et de leur RIB dans la base de données
- Le traitement quotidien des ordres de paiement (virements et chèques)
- L'exécution et la comptabilisation des opérations bancaires sur tous types de comptes (comptes chèques, livrets, placements divers) dans le respect des procédures légales
- La saisie des relevés bancaires non télétransmis, des comptes titres, assurances vie et décès
- Les calculs et prélèvements mensuels des frais de mesure auxquels les personnes protégées peuvent être appelées à contribuer
- Le calcul du reversement d'aide sociale des personnes protégées bénéficiaires
- La gestion électronique de l'ensemble des documents des usagers



24.3 ETP



99 309
factures
saisies

385 365
virements
effectués

363 264
documents
indexés et classés

101 413 788 €
Montant des recettes
perçues pour le compte
des usagers

L'activité

2023

5105
mesures
exercées

Pour une habilitation de
5115 mesures

L'AGSS exerce également des enquêtes
sociales et des mesures ad'hocs

14
enquêtes
sociales

95
mesures
ad'hocs

Nombre de mesures de
curatelles tout type
confondu : 2615

Nombre de mesures de
tutelles : 2407

LES MASP

NEW

L'AGSS de l'UDAF a **obtenu le marché public** pour exercer des MASP sur le Maubeugeois.

Les mesures d'accompagnement administratif nous sont orientées par le **Département** qui est notre financeur sur l'activité.

Aujourd'hui 2 mesures sont en **cours de réalisation**.

Hommes
53.3%

Femmes
46.7%

49% sont célibataires



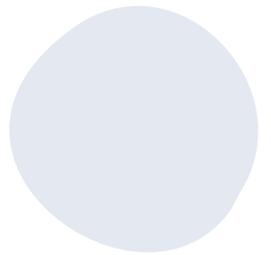
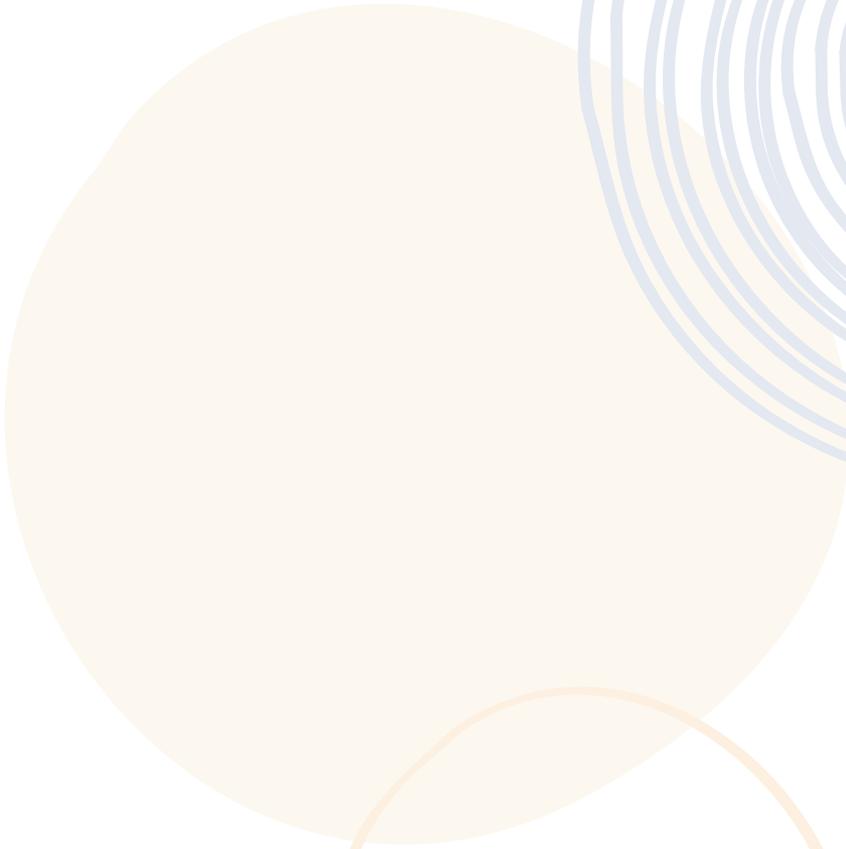
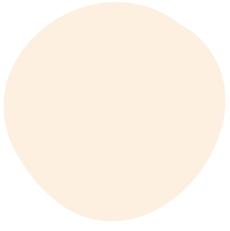
Une population vieillissante
avec 51,83% des personnes
ayant entre 50 et 75 ans.

Personnes vivant à leur domicile ou hébergées chez un proche

Personnes résidentes dans un établissement



0 500 1000 1500 2000 2500 3000





La

Démarche Qualité



Protection de l'enfance

La démarche a été ponctuée par les COPIL sur l'ensemble des activités

Projets de service AEMO, AGBF, PFS



Le travail conséquent relatif aux projets de service de 2022/2023, validés en 2023 par le Conseil d'administration, a permis l'édition des documents sur 2023 ainsi que la communication à l'ensemble des salariés via des journées dédiées organisées en septembre.

Concernant les temps de restitution de Septembre 2023, la visée était d'acter la clôture de l'actualisation des projets de service AEMO, AGBF, PFS et de commencer à les mettre en mouvement.

Les attentes formulées autour de l'organisation de ces jours :

- Partage d'expériences pour les travailleurs sociaux
- Un support pédagogique et interactif
- Fiche action transverse : parole de l'enfant et participation des personnes accompagnées
- Apporter des conseils, apport méthodologique pour aider les professionnels au recueil de la parole des personnes accompagnées
- Restituer le processus et la structuration du PS
- Approche cœur de métier dans les différents PS
- Besoin de savoir ce qui se passe ailleurs dans les différents services de l'AGSS
- Profiter de cette journée pour zoomer sur la question de la participation des familles



Le format avec les vidéos des paroles d'enfants/parents, les tables rondes autour de l'échange de pratiques des professionnels, les questions/réponses avec l'application Kahoot ont été unanimement appréciés et ont permis de mettre la mise en mouvement sur la partie des fiches action/perspectives.

Ce travail relatif aux projets de service a également été l'occasion de revisiter et stabiliser les processus et d'actualiser les documents en lien.

L'évaluation par un tiers extérieur pour l'AEMO, l'AGBF et le PFS

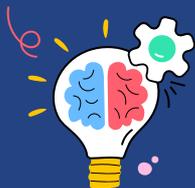


Année très dense en termes d'évaluation, puisque trois activités ont été évaluées dans le cadre du nouveau dispositif d'évaluation porté par la Haute Autorité de Santé.

L'anticipation dans la mise en concurrence, le choix de l'évaluateur, l'organisation, la préparation des documents ont permis un déroulement dans de très bonnes conditions de l'évaluation et les retours des professionnels ont été très bons.

MJIE

Préparation du travail d'actualisation du projet de service en identifiant et formalisant les ressources internes externes :



Des compétences internes et spécifiques



Des partenaires extérieurs conventionnés



Des ressources non conventionnées mais mobilisables par les autres territoires

HEBERGEMENT

Actes usuels : Finalisation du guide interne sur les actes usuels et non usuels et diffusion aux professionnels



MECS SEBOURG

La préparation de l'évaluation par un tiers extérieur prévue du 16 au 18 janvier 2024 a été réalisée et s'est concrétisée par la mise en place de l'organisation, la centralisation des documents à transmettre aux évaluateurs, l'établissement de la liste des personnes qui pourraient être interviewées et le recueil de leur consentement



Protection des majeurs

35

L'année 2023 a été marquée par deux phases importantes :

- Le développement de la démarche qualité
- L'évaluation externe

Pour rappel le COPIL « démarche qualité » de l'activité MJPM a été créé en mars 2022, avec pour objectif de mettre en place et développer la démarche qualité au sein de l'activité.

Suite aux réflexions posées et aux perspectives proposées, une journée plénière a eu lieu en octobre 2022, afin de présenter la démarche auprès des professionnels.

Ainsi, l'année 2023 représente une année de lancement de différents groupes de travail nommés : commissions, COPIL, Groupes de travail.

En effet, dans la continuité des projets à mener suite à l'évaluation interne : 3 commissions ont vu le jour :

La commission bienveillance

Réflexions sur la bienveillance
Création de protocoles
Envisager la création d'un comité éthique

La commission participation des majeurs

Créer des groupes d'expressions sur les différents territoires
Faire participer les Majeurs Protégés aux travaux associatifs
Ecouter les besoins des Majeurs Protégés

La commission bienveillance

Réactualiser les anciennes procédures.
Créer de nouvelles procédures
Répondre aux besoins des professionnels

Les Commissions sont formées de professionnels de postes différents et se réunissent au rythme d'une fois par trimestre.

Un COPIL « projet de service » a vu le jour en partenariat avec le CREA, dans le but de réécrire le projet de service MJPM.

L'ÉVALUATION EXTERNE

Cette année 2023 a également vécu un moment fort en octobre et novembre autour de l'évaluation externe de l'activité, conjointement à celles des services de l'enfance. Dès le début de l'année, les équipes ont pu être préparé à cette dernière et des travaux ont été menés en transversalité.

Tous les territoires ont reçu la visite des évaluateurs externes, avec un temps consacré à l'équipe et un temps dédié au Majeurs Protégés. Cette évaluation a marqué l'engrage des associations tutélaires dans le champs du médico-social. Les professionnels ont apprécié ces temps d'échange. L'activité a pu également être valorisée.

Certains points restent à travailler, nous attendons le rapport.



Marianne BAUCHART-CHASERAY,
Coordinatrice du Pôle
Contentieux Familial

Pôle

Contentieux Familial

2023 marque un véritable changement dans les pratiques en affirmant dans les activités une posture sans cesse innovante et à renouveler. Le contexte de la famille est mouvant et les activités qui s’y rapportent doivent l’être aussi.

Les espaces de rencontre, habituellement tournés vers un accueil de droits de visites « classiques » sont en **recherche d’accueils spécifiques pour les publics qui le nécessitent**, conscients que le « tout public » n’y a pas accès : ERP, ERDS, MAP, Zones blanches ... Là où jusqu’alors l’activité était essentiellement judiciaire, les professionnels cherchent aussi désormais à proposer un espace tiers investi bien en **amont des procédures**, et bien avant que la rupture se soit installée. Cela modifie les postures, les dynamiques d’équipes aujourd’hui très investies dans le **maillage partenarial**.

La médiation Familiale, à sa façon, développe, elle aussi des spécialisations pour certains publics, mais elle élargit également son champ d’action en le proposant non seulement aux familles en conflit mais aussi **aux familles en difficultés** de communication, de façon à intervenir le plus précocement possible avant qu’il n’y ait rupture. Cette dynamique a permis de faire émerger des projets différents comme la médiation dans le cadre des 1000 premiers jours, mais aussi des formats spécifiques comme la Médiation Aidants Aidés.

MEDIATION FAMILIALE

DÉFINITION

La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, axé sur l'autonomie des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise, au moyen de l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution.

L'activité 2023

Médiation Familiale

11
ordonnances JE

Activité qui reste très singulière malgré le décret de Octobre 2023 mentionnant :
« Art. 1189-1.-La médiation familiale ordonnée par le juge des enfants en application de l'article 375-4-1 du code civil a pour objet d'aider les parents à mettre fin à leur conflit concourant à la situation de danger pour l'enfant.

46
ordonnances JAF

- 55%
depuis 2021

115 %

Le service Médiation Familiale a **dépassé les objectifs fixés** par la CNAF et a donc réalisé, sur le temps imparti, l'équivalent de **l'activité d'1.5 ETP supplémentaire**.



591

actions de promotion
auprès du public et des partenaires



3118

entretiens menés



2047

informations
auprès du public



1071

séances de médiation



101

séances de médiation
Pour le développement de la relation Parents / Ados

Les faits marquants



Une collaboration riche UDAF - AGSS

La convention signée entre l'UDAF59 et l'AGSS en 2023 permet au service de médiation de rejoindre les services engagés dans l'expérimentation nationale, portée par l'UDAF.

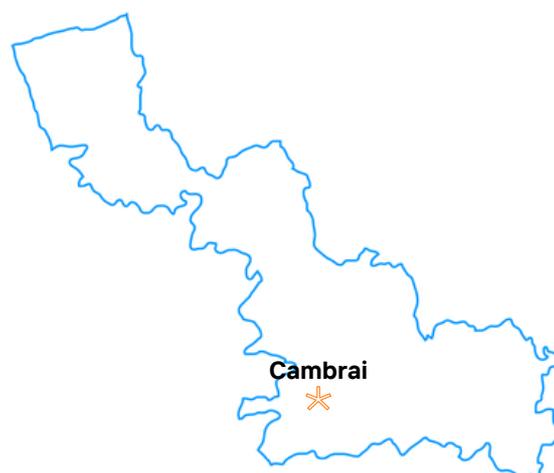


**La médiation aidants aidés :
un soutien essentiel pour les
familles confrontées au handicap
et à la perte d'autonomie**



DÉVELOPPEMENT

Développement + 0,5 ETP sur Cambrai compte tenu d'une activité très dense, car année de renouvellement de COG, sans développement des financeurs





ESPACE DE RENCONTRE PARENTS ENFANTS

DÉFINITION

L'ERPE vise à accueillir pour une durée limitée sur décision des Juges aux Affaires Familiales ou par demande spontanée, des personnes en situation de conflit familial, des couples séparés ou divorcés en difficulté de communication, qui ont besoin d'un tiers pour que s'exerce le droit des enfants à garder le contact avec leurs deux parents et leur famille.

L'activité 2023

Espace de Rencontre Parents-Enfants



3389

droits de visite
organisés



+ 22%

Taux d'annulation à
l'initiative de l'un des
parents



315

ordonnances JAF



34%

de situations de violences



488

enfants concernés sur l'année



118

mesures de Droits de
visite en attente pour
les 4 ERPE



- 36% par rapport à
2022

Les faits marquants

JANVIER 2023



Ouverture de l'ERPE d'Armentières et de l'ERP d'Avesnes/Maubeuge.

Dispositif spécifique pour l'organisation des droits de visite dans les situations de violences conjugales et intrafamiliales, en lien avec le service Parenthèse

Fonctionnement à plein dès l'ouverture

DECEMBRE 2023



Validation du développement de **Mesures d'Accompagnement Protégé** sur l'Avesnois en lien avec le TJ d'Avesnes et le département du Nord.

Dans certaines situations de violences, accompagnement de l'enfant par un tiers de son lieu de résidence vers le lieu de droit de visite de son autre parent

L'activité 2023

Enquêtes sociales JAF



81

enquêtes réalisées

Activité en légère hausse par rapport à 2022

Le Juge aux Affaires Familiales a pour compétence, entre autres, de veiller à la sauvegarde des intérêts des enfants mineurs dans les procédures de divorce et de séparation.

Il est donc amené à décider du devenir du ou des enfants concernés. Pour ce faire, il ne bénéficie que des informations transmises par les parents ou leurs avocats, et a donc parfois besoin d'éléments complémentaires pour pouvoir prendre sa décision.

Lors de séparations conflictuelles, face à des situations familiales complexes, nous sommes donc amenés à réaliser des enquêtes sociales permettant d'éclairer le magistrat dans sa prise de décision concernant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale, la résidence principale des enfants et la répartition du droit de visite et d'hébergement pour l'autre parent ou la résidence alternée.

Auditions de mineurs



513

auditions réalisées

Dans le cadre d'une procédure en cours, le Juge aux Affaires Familiales peut être amené à auditionner tout mineur qui en fait la demande. Il peut aussi déléguer cette audition à une personne ou à une association en la désignant à cet effet.

Nous sommes donc amenés sur les territoires à accomplir des auditions de mineurs selon des modalités définies avec les différentes juridictions.

Celles-ci peuvent être réalisées dans les tribunaux, dans les services, en présence d'un avocat ou non. L'auditeur est généralement un professionnel déjà investi dans les activités du contentieux familial, avec une sensibilité et un travail sur cette posture tiers d'accueil et d'écoute. Il va reprendre strictement les paroles de l'enfant en dehors de ses parents en le recevant dans un espace où il pourra se sentir en confiance. Les propos du mineur seront repris dans un procès-verbal d'audition transmis au juge.

L'activité 2023

Groupes d'échanges

Dans les situations de rupture ou de conflits familiaux, les groupes d'échanges peuvent permettre aux parents de se saisir à travers le récit de chacun de clés de compréhension concourant à trouver de la distance et de l'apaisement.

Ces actions bénéficient du soutien de financeurs publics, dans le cadre d'appels à projets.



28 séances réalisées
36 familles concernées

L'Ami-temps

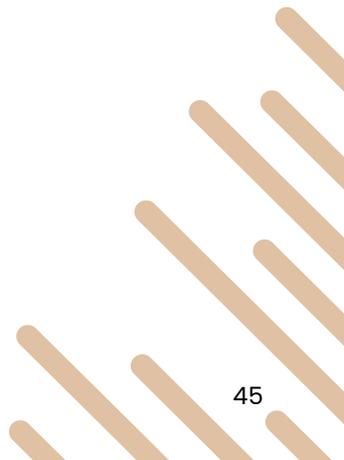
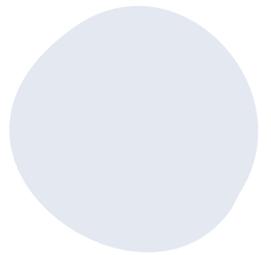
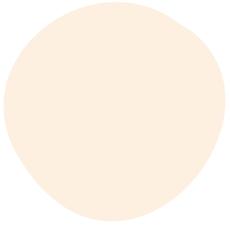
Territoire du Valenciennois



11 séances réalisées
15 familles concernées

Parole de Parent

Territoire de Cambrai





Emilie CUENCA,
Directrice du Pôle
Solidarités

Pôle Solidarités

L'année 2023 aura marqué de son empreinte le Pôle Solidarités.

Situé à l'intersection entre **Consolidation** de l'existant et **Innovation**, ce Pôle valorise aujourd'hui un savoir-faire tant dans **l'accompagnement** des publics en détresse sociale qu'en matière de **prévention** auprès des jeunes et de **sensibilisation** des professionnels. Nos partenaires institutionnels n'ont d'ailleurs pas hésité à nous confier la construction de **nouveaux dispositifs pensés sur le modèle du "sur mesure", du "pas de côté", de la "transversalité", et de "l'adaptabilité"**.

Ce Pôle s'inscrit dans une constante évolution voyant ainsi se multiplier/se renforcer les activités qui le composent :

- un premier soutien financier de l'Etat pour soutenir l'épicerie solidaire A travers Champs
- la création d'un deuxième Point Info Famille, sur le territoire Valenciennois
- l'obtention d'un troisième label Point Conseil Budget, sur le territoire de la Vallée de l'Ecaillon
- un renfort en moyen humain pour répondre à l'explosion des situations de violences conjugales
- et en partenariat avec l'AFEJI, l'ouverture d'un nouveau dispositif pour femmes et enfants victimes de violences conjugales, situé à Fourmies.

Si l'augmentation des financements obtenus en 2023 traduit la confiance de nos partenaires publics et privés qui nous soutiennent, **la pérennisation de ces activités reste un challenge du quotidien.**

L'activité 2023

Le soutien à la parentalité



+ de 1500
personnes accueillies



LABEL POINT INFO FAMILLE

Les missions du service PIF sont d'accueillir, d'écouter, et d'informer gratuitement les Familles.

900 personnes ont été reçues par le Point Info Famille de l'Avesnois en 2023.

Les familles sollicitent principalement le PIF pour être informées au sujet de démarches administratives et celles liées à la CAF (déclaration trimestrielle, attestation, ou encore gestion du compte CAF).

720 personnes ont été accompagnées pour effectuer des démarches administratives en ligne.

L'OUVERTURE D'UN DEUXIÈME PIF : VALENCIENNOIS

Dépourvu depuis plusieurs années de structure labellisée Point Info Famille, le **territoire du Valenciennois bénéficie depuis l'été 2023** de ce service. En effet, un travail de collaboration entre la CAF et notre équipe a permis de mutualiser les compétences et le savoir-faire acquis de longue date dans le cadre du PIF de l'Avesnois **pour confier à l'AGSS ce deuxième label**.

A noter : le PIF du Valenciennois est un **service itinérant**.

NEW!

86

personnes
accueillies



Territoire Avesnois et Valenciennois



30
ateliers réalisés

105
familles participantes

ATELIERS PARENT-ENFANTS

Des ateliers ludiques, en famille, un moment de partage, qui permet d'agir sur le bien être de chacun des membres de la famille.

Les formats et supports proposés aux parents et à leurs enfants ont été repensés pour répondre davantage à leurs attentes.

Malgré une période de fréquentation basse et de difficulté de recrutement, une nouvelle animatrice a pris ses fonctions en fin d'année avec l'objectif de redynamiser les ateliers de soutien à la parentalité.

Les perspectives 2024 s'annoncent plus que positives !



Territoire Avesnois

L'activité 2023

La lutte contre la précarité



Principales demandes :
dettes de loyer, retard de facture,
surendettement



NEW!

LE PCB DE LA VALLÉE DE L'ÉCAILLON

Au cours du second semestre 2023, nous avons **obtenu un nouveau label PCB, situé sur le territoire de la Vallée de l'Ecaillon**, nous permettant d'étendre notre secteur d'intervention.



Territoires Avesnois, Cambrésis et Vallée de l'Ecaillon

154
familles clientes

+ 60%

Comparativement à 2022

35 600€
d'économie
réalisée par les
Familles

A TRAVERS CHAMPS

Épicerie solidaire itinérante

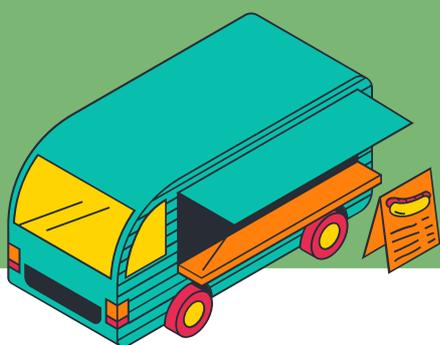
"A travers champs" est un service d'aide alimentaire sous la forme d'une épicerie solidaire itinérante.

L'épicerie solidaire itinérante a soufflé sa troisième bougie en 2023, date à laquelle nous enregistrons une **hausse considérable du nombre de clients solidaires**. La part de familles monoparentales et de personnes seules sans enfant continue de représenter 3/4 du nombre total de bénéficiaires et explique la raison pour laquelle "A travers champs" constitue un **véritable vecteur de lien social**.

Enfin, dans le cadre du Pacte Sambre Avesnois Thiérache, nous avons obtenu le **soutien de l'Etat pour un montant de 44 237€**. Il s'agit de la première subvention publique de fonctionnement comptabilisée.



Territoire Avesnois



L'activité 2023

L'aide aux victimes et aux personnes en difficulté



947
personnes
bénéficiaires



1 157
entretiens menés

ISCG

Depuis plusieurs années, l'AGSS de l'UDAF porte les postes d'intervenants sociaux au sein du Commissariat de Police de Maubeuge et de la Compagnie de Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe.

Souvent qualifiés « d'urgentistes de l'action sociale », ces postes se situent en 1ère ligne dans le repérage précoce des situations de détresse sociale, permettant le cas échéant d'agir dans un cadre de prévention afin d'anticiper une éventuelle aggravation de ces situations.



Territoires Avesnois

DE NOUVEAUX FINANCEURS



Sous l'impulsion des services de l'Etat et du Département du Nord, les trois postes ISCG bénéficient désormais d'une convention tripartite répartissant la charge financière entre l'Etat, le Département du Nord, et les 4 Communauté de communes de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe.



413
situations accompagnées



+ de 650
enfants victimes



51%
Taux de dépôt de plainte
avant démarrage de
l'accompagnement

PARENTHÈSE

Le service Parenthèse de la Maison de la Famille est identifié comme un acteur référent dans la Lutte contre les violences intrafamiliales, sur le territoire Sambre Avesnois.

En moyenne, la professionnelle réalise plus de 500 entretiens physiques. Depuis sa création, le service ne cesse de monter en charge. Par ailleurs, le service a constaté que les suivis des victimes étaient devenus de plus en plus longs et complexes avec un allongement de la durée des accompagnements pouvant aller de 3 mois à 2 ans environ. Cela induit de ce fait une forte augmentation du nombre d'entretiens.

Grâce au soutien de l'Etat et à la Fondation L'Oréal un renfort en personnel est venu répondre à l'augmentation croissante de situations de violences intrafamiliales prises en charge.

ZOOM SUR : L'accompagnement psychologique des victimes de violences.

En 2023, grâce à des fonds exceptionnels, nous avons pu mettre en oeuvre le financement de séances de psychologue en libéral afin de pallier aux délais de rdv dans les structures de droits communs.

Ainsi, depuis avril 2023, ce sont **68 séances** qui seront financées sur ces fonds.



Territoire Avesnois

Fait marquant 2023

Aubépine, une collaboration



LES OBJECTIFS



PRÉVENIR

- les situations de violences par l'accueil, l'information, l'orientation et l'écoute des victimes
- la précarisation des situations individuelles/familiales par un étayage dense du réseau
- la dégradation des situations par l'amélioration du repérage et de la formation des professionnels.



PROTÉGER

- offrir un espace de repos et de détente
- les victimes et leurs enfants en les orientant vers un hébergement d'urgence.



FAIRE RESSOURCES

- animer et accompagner un réseau de partenaires visant l'amélioration de la prise en charge des femmes victimes de violences et leurs enfants.
- apporter des réponses aux acteurs locaux
- faciliter le repérage grâce au maillage partenarial
- faciliter le développement des compétences et connaissances des acteurs locaux par l'organisation d'actions de sensibilisation.



Projet soutenu par le
Fond Innovation de
l'AGSS !

LE CONTEXTE

En 2023, la Préfecture du Nord, le Département du Nord, la Communauté de Commune Sud Avesnois et la ville de Fourmies ont lancé un appel à manifestation d'intérêt, intitulé « Accompagnement et hébergement de femme victime de violence conjugale sur le secteur Sambre-Avesnois-Thiérache ».

L'AGSS du l'UDAF s'est associée à l'AFEJI afin de proposer une offre d'accompagnement globale pour prévenir et protéger le public victime de violences conjugales.

LE PROJET

Notre projet se déploie sur le sud de l'Avesnois, et comporte 3 actions :

- **l'ouverture d'un accueil de jour,**
- **la création d'un centre de ressources à l'attention des acteurs locaux**
- **et 25 places d'hébergement d'urgence pour femmes et enfants victimes.**

Dès le dernier trimestre 2023, **des places d'hébergement ont été activées** permettant rapidement la mise à l'abri de victimes.

Bien que le travail préparatoire fut entamé au lendemain des annonces officielles, les deux autres volets du projet, **l'Accueil de jour et le Centre de ressources, attendront début 2024 pour se voir concrétisés.**

Coût total de
fonctionnement
du projet pour 2024 :

461 866 €



L'activité 2023

La lutte contre les conduites prostitutionnelles



680
jeunes
sensibilisés

880
professionnels
sensibilisés
de 2021 à 2023

LA BOUSSOLE

Sensibiliser les professionnels pour améliorer le repérage

Prévenir les jeunes pour réduire les comportements à risque

Le dispositif La Boussole poursuit son déploiement à l'échelle départementale. Grâce aux fonds AGRASC, de nouveaux territoires ont bénéficié d'actions de prévention et de sensibilisation au phénomène de conduites prostitutionnelles chez les mineur.e.s, plus particulièrement le Cambrésis.

Par ailleurs, le territoire Valenciennois a vu se multiplier les actions dans le cadre de La Boussole, grâce à la forte mobilisation des collectivités.

15 Septembre 2023 :
Ouverture du Point Ecoute Départemental



96
situations
rapportées auprès
du Point Ecoute
Départemental



Territoires Flandres, Cambrésis, Valenciennois, Avesnois

LA BOUSSOLE, LAUREAT POUR UNE DEUXIÈME ANNÉE



100 000€

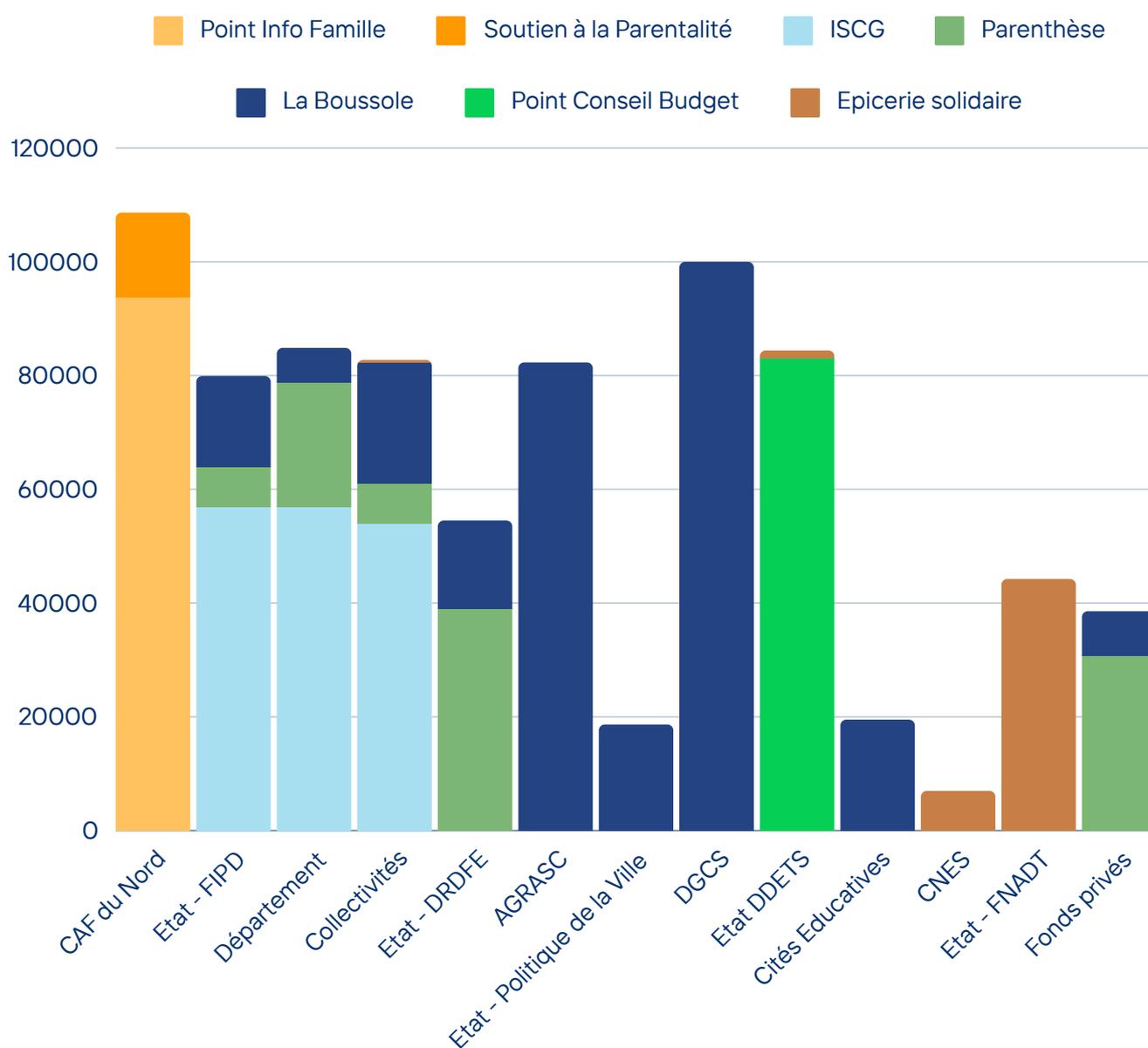
La Direction Générale de la cohésion sociale renouvelle son soutien au dispositif LA BOUSSOLE - Accompagnement en AEMO, sur le territoire des Flandres.

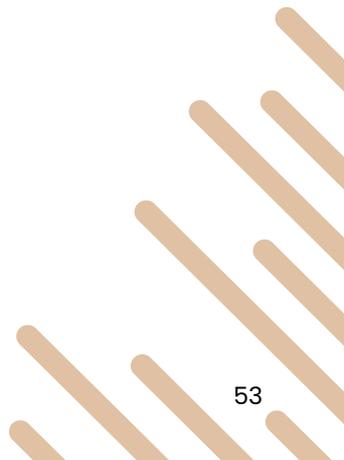
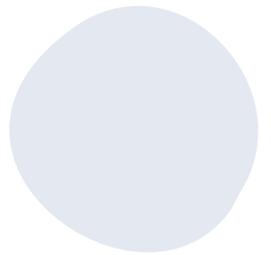
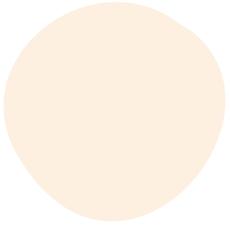
A ce titre, une aide de 100 000€ a été octroyée à l'AGSS de l'UDAF afin de maintenir l'existant et de poursuivre le travail de qualité réalisé au quotidien auprès de ces jeunes, dans le cadre de mandats judiciaires.

Les soutiens financiers



Les actions constituant le Pôle des solidarités bénéficient de soutiens de la part de financeurs publics et privés, dans le cadre d'appels à projets. La diversité de financeurs et les montants accordés témoignent de leur confiance.







La parole des territoires



Le territoire des Flandres



Le mot du Directeur



Sébastien FALLET
Directeur de territoire

En 2023, nous avons eu l'opportunité d'**agrandir le service d'Hazebroeck** en bénéficiant d'un nouvel espace de 100 m², nous permettant à la fois de proposer de nouveaux espaces d'accueil pour les familles et enfants, de favoriser de nouveaux projets (comme la médiation animale), d'accentuer le confort de travail en redistribuant les bureaux des salariés et de permettre la venue des mandataires judiciaires plus régulièrement sur Hazebroeck.



Pour l'équipe enfance Dunkerque, l'année a été soutenue avec **une saisine des magistrats qui est restée élevée** sur les mesures éducatives. Le **projet Boussole** sur l'accompagnement des mineures en situation de prostitution **s'est accentué**, plus de jeunes ont été accompagnées (une trentaine), les interventions auprès des partenaires et lycées se sont intensifiées.

A côté de cela, les **difficultés de recrutement** se sont poursuivies et fragilisent par endroit nos avancées, nos organisations.

Pour l'activité majeur, de nombreux **groupes de paroles usagers** ont eu lieu tout au long de l'année, une quinzaine de personnes professionnels compris ont participé à ces temps de partage, d'échange et de réflexion.

Faits Marquants

Groupe de parole d'usagers majeurs



Le groupe de parole d'usagers en Protection des Majeurs qui a eu lieu à Dunkerque avec 15 personnes, 4 temps dans l'année de deux heures chacun autour de l'expression, de la présentation du service, de nos missions, de notre organisation.

Les personnes accompagnées ont pu visiter le service, participer à la création d'outils de communication à l'usage des majeurs mais aussi des partenaires (création d'une fiche curatelle et tutelle en FALC). Ce travail se poursuivra sur la Flandre intérieure à Hazebrouck avec un nouveau groupe à partir d'avril 2024. Nous avons délocalisé le lieu afin de toucher les personnes résidant en milieu rural.



La maison des 1000 premiers jours

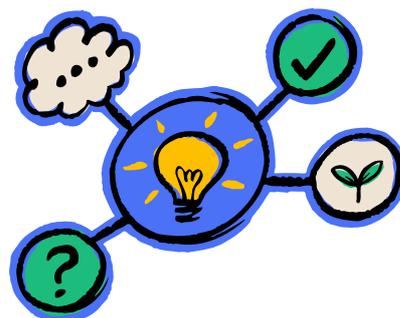


Participation de la médiation familiale à la création de la maison des 1000 premiers jours (arrivée de l'enfant) sur la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre (ancienne CCFI). Travail sur une maison dédiée à l'accueil de jeunes parents ou futurs parents qui s'interrogent sur leur parentalité (mode de garde, accès aux soins, reconfiguration familiale, situation de tension, difficultés à trouver sa place ...)



La formation d'Avocats

Présentation de la Médiation Familiale sous la forme d'une formation à destination des avocats du barreau de Dunkerque. Formation qui a eu lieu au tribunal Judiciaire de Dunkerque en collaboration étroite avec les juges aux affaires familiales



Le territoire Lillois



Cécile SAMOY
Directrice de territoire



Le mot de la Directrice

Durant l'année 2023, le territoire Lillois a **intégré dans ses équipes de nouveaux professionnels** tant en protection de l'enfance, qu'en protection des Majeurs, qu'en médiation familiale.

Tous ces nouveaux professionnels ont pu verbaliser apprécier les valeurs de l'AGSS, se sont sentis accueillis par leurs équipes et se sont **inscrits dans la dynamique de l'association avec un engagement et un investissement indéniables.**

Faits Marquants

Service de protection des Majeurs

Dans le cadre du travail initié autour de la participation des Majeurs à la mesure de protection, le service de Lille œuvre conjointement avec le service de Roubaix à l'**élaboration de vidéos en lien avec le CREAM Hauts-de-France**, portant sur l'ouverture de la mesure et ce, à destination des usagers, partenaires, et familles.



La participation des Majeurs s'est déclinée autour de plusieurs temps forts tels :

Le projet EPOP (pair aideance)

- La visite des majeurs au sein du service leur permettant de prendre connaissance des divers corps de métiers qui interviennent dans la prise en charge de la mesure (secrétaires, collaborateurs administratifs,...)
- Participation des majeurs au projet de service et notamment à la journée associative de restitution.

Les majeurs inscrits dans cette démarche ont pu verbaliser l'importance de ces temps, et la satisfaction d'une prise en compte de leur parole .

TRAMPOLINO

Trampolino est un service de L'AGSS de L'UDAF depuis 2019.

Ce lieu chaleureux accueille les enfants de 0 à 6 ans avec l'adulte qui les accompagne à raison de 3 fois par semaine (lundi après midi, jeudi matin et samedi matin). Il permet d'offrir un espace d'écoute et de parole spontanée, de permettre à l'enfant de s'essayer à l'autonomie en douceur, et de soutenir la parentalité.

La fréquentation durant l'année 2023 a été exponentielle, venant signifier à quel point ce lieu ouvert à tous les villeneuvois est repéré.

L'équipe constituée de 8 accueillants très investis, se relaie sur les plages d'ouverture afin de permettre un accueil de qualité, et se situe dans une réflexion constante afin que ce lieu soit ressource pour adultes et enfants.



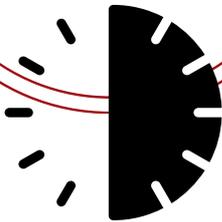
ZOOM SUR... 2023

TRAMPOLINO

130

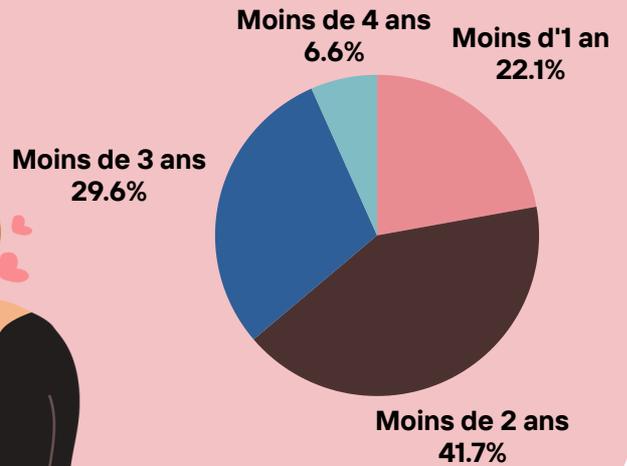
accueils

1 accueil = 1 demi-journée

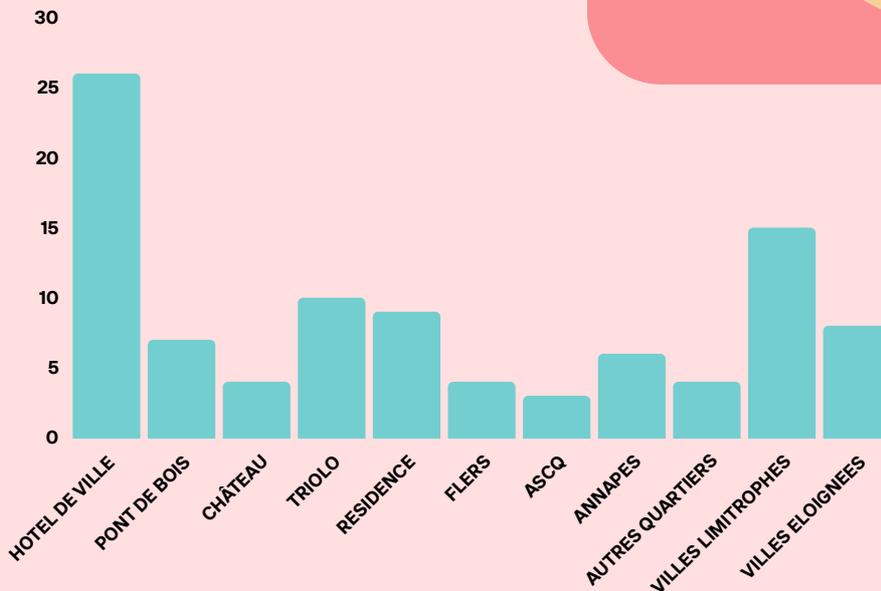
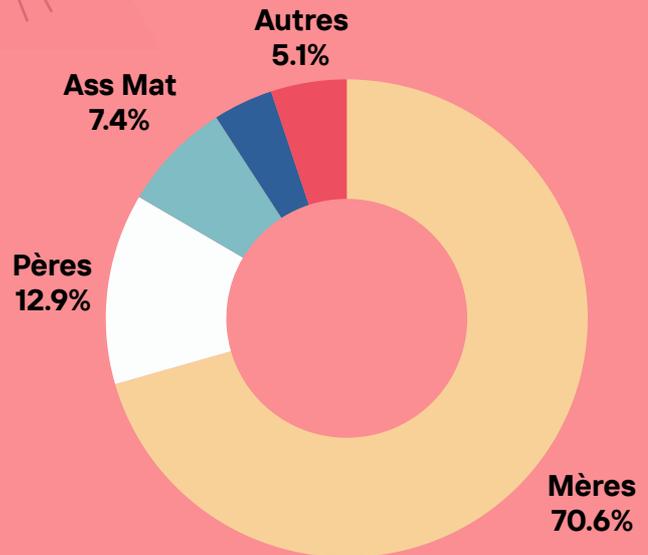


Environ 1500 visites
d'accompagnants

Tranches d'âge des enfants accueillis



Les accompagnants



562
enfants
accueillis
sur l'année

Le territoire de Roubaix



Fabien CARLIER

Directeur de territoire



Le mot du Directeur



Durant l'année 2023, sur les services de protection de l'enfance, le travail de diagnostic engagé sur l'année 2022 s'est achevé. Il a permis l'écriture de toutes les fiches process, liées notamment à l'accueil des stagiaires, des nouveaux salariés, de l'organisation du service, et son fonctionnement.

Ce travail collectif doit contribuer à une meilleure intégration encore des nouveaux salariés et un meilleur repérage du fonctionnement du service, des compétences de chacun, au profit du travail auprès des familles.

En 2023, nous avons également mis en place des études de situations pour l'ensemble des salariés de l'équipe de milieu ouvert. Animées par les psychologues du service, elles visent un soutien de l'équipe autour de situations complexes ou de thématiques identifiées.

Malgré les difficultés de recrutement fortes, l'équipe a maintenu ses engagements dans les projets collectifs, au bénéfice des enfants accompagnés, de leur famille.

Les équipes de milieu ouvert et du PFS ont démontré une réelle énergie pour trouver la force collective pour surmonter le manque de personnel. L'implication et l'investissement de l'ensemble des salariés doit être souligné. Leur solidarité nous a permis d'opérer les recrutements nécessaires.

Concernant l'activité majeurs Protégés, le travail engagé autour des formations s'est poursuivi.

Plusieurs salariés de l'équipe se sont investis dans un travail riche et conséquent autour de la participation des majeurs dans la vie de l'institution, du service, de leur mesure.

L'équipe a également pu bénéficier d'une mini formation autour de la langue des signes, dispensée par l'assistance sociale en formation accueillie en stage sur le Service

L'évaluation externe sur les activités PFS, AEMO, AGBF et protection des Majeurs a constitué un vrai temps fort de l'année 2023. La compétence et l'expertise des salariés de l'AGSS ont pu être une nouvelle fois soulignées.

Pour cette année riche en projets, marquée par l'investissement de chacun, je tiens à remercier l'ensemble des salariés du territoire de Roubaix.

Faits Marquants

POUR L'AEMO

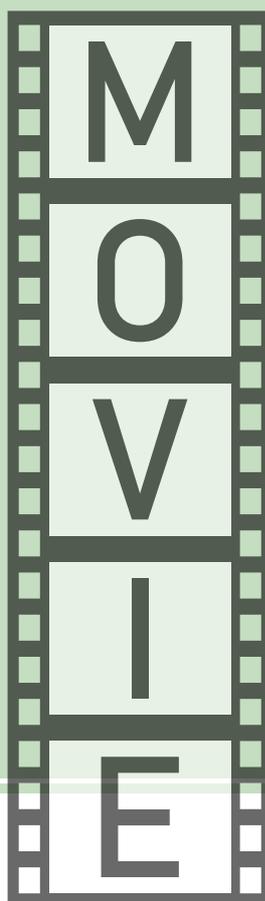
- En 2023, plusieurs projets ont marqué l'année, notamment le partenariat avec le LOSC, offrant des places et des opérations spéciales pour les enfants et familles, et la transition du projet vêtire VERTBAUDET vers KIABI pour fournir des vêtements aux enfants en cas d'urgence.
- Les semaines "The Artist" et "The Explorer" ont été réalisées pour promouvoir la découverte culturelle et sportive ainsi que la citoyenneté pour les adolescents.
- Le projet Petite Enfance a permis d'aborder, plusieurs thématiques avec les parents, tandis que le projet Consultation des Droits de l'Enfant, en partenariat avec le Défenseur des Droits, a facilité l'accès à la culture et au sport.
- En collaboration avec le CNAPE, un tournoi pour les enfants a été organisé à Marseille, en plus des traditionnelles fêtes du service, estivales et hivernales, sous forme de kermesses, favorisant ainsi la relation éducative.

Les « cinés Papote » :

A l'initiative de salariés du service, les « cinés papote » proposent aux assistantes familiales, aux équipes de travailleurs sociaux et aux psychologues de visionner un film dont le sujet est lié à la protection de l'enfance en général et l'accueil familial en particulier.

Vient qui veut et qui peut. C'est un moment agréable et convivial qui commence bien souvent par l'échange de quelques nouvelles sur les réalités de chacun. Le film, le documentaire est ensuite le support à la discussion : comment chacun a vécu le visionnage de ce film, du documentaire, qu'en a-t-il perçu, ressenti, compris....

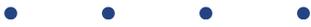
Les avis, opinions et émotions ressenties divergent et suscitent le débat.



Les « ciné papote » permettent la mise à distance de situations souvent complexes, parfois difficiles d'enfants, de jeunes que nous pouvons alors, toutes fonctions confondues regarder, analyser et élaborer, réflexions qui contribuent à nourrir notre pratique professionnelle de tous les jours.

Au sein du service Roubaix Majeurs, nous avons accueilli une stagiaire en formation d'assistante sociale, formée à la langue des signes. Accompagnant au sein du service des personnes malentendantes, elle nous a proposé d'initier l'ensemble des salariés du service. Tout le service a adhéré à cette proposition.

Le territoire de Douai



Eric DEREGNAUCOURT
Directeur de territoire



Le mot du Directeur

2023 une année contrastée mais révélatrice de reconnaissance.

En effet, en 2023, l'activité protection de l'enfance se sera révélée complexe. Face à une baisse de saisine constatée dès 2022, le service a diversifié ses interventions développant plus avant l'IEADD, l'IEADI, qui à l'époque sont une véritable innovation et expérimentant à moyens constants les dispositifs relevant de l'AEMO intensive et de l'AEMO renforcée.

Fort de ces expériences réussies, témoins de l'engagement de tous, **le service de DOUAI s'est vu attribuer au terme de l'appel à manifestation d'intérêt l'AEMO renforcée, confirmer l'augmentation de l'activité IEADD et IEADI ainsi que la création d'AEMOI.**

Ce qui nous a permis de consolider notre activité financée, qui aura pu être réalisée conformément aux moyens déployés.

Le CEPFS s'est vu doté de nouvelles places d'accueils portant l'activité de 13 à 21 mineurs confiés.

Concernant la médiation familiale, il aura fallu de longs mois pour parvenir à un nouveau recrutement à l'automne 2023. Le service compte désormais 1.5 ETP. Ce qui a permis de rassurer financeurs et mandants sur nos capacités à répondre présents aux besoins et engagements de territoire.

Sur l'activité majeurs Protégés le service est particulièrement reconnu et identifié dans ses capacités à répondre aux situations difficiles notamment en terme d'accompagnements complexes. Si la situation semble valorisante elle n'est pas sans engendrer de nombreuses complexités auxquelles le service a su faire face. Le défi relevé l'activité aura été réalisée et les perspectives de développement sont aujourd'hui identifiées auxquelles nous ne pouvons néanmoins pour l'heure répondre favorablement.

Enfin, nous questionnons les locaux qui au-delà des limites liées à l'accueil tant des publics que des nouveaux salariés posent la question du confort de travail.

Faits Marquants

L' AGSS – Le Centre Hélène Borel – Une école hôtelière « Notre dame la Providence » d'Orchies ont organisé un concours de cuisine en date du 29 mars 2023 . En parallèle, l'AGSS et le CHB ont répondu à un appel à projet porté par l'AGSS, ALIMCAD. Cet appel a trouvé une réponse favorable dans le cadre du financement à hauteur de 80% du budget réalisé.

Durant une journée, des groupes mixtes constitués de personnes en situation de handicap, de parents, de professionnels, d'enfants accueillis ainsi que des apprentis de l'école ont cuisiné un repas complet sur le thème de la cuisine du Nord. Les produits utilisés proviennent de circuit court, de producteurs locaux.

Cette journée fût l'occasion de partager un moment où se mêle le challenge, le partage des savoirs faire – savoir être dans un respect mutuel des différences. Elle fût l'occasion de sensibiliser le public aux enjeux de l'alimentation durable, d'apprendre à cuisiner sainement.

Ce projet a également bénéficié du soutien de la part d'IKEA.



Le territoire de Cambrai



Eric DEREGNAUCOURT
Directeur de territoire



Le mot du Directeur



L'année 2023 aura, à l'instar des années précédentes, été marquée par des difficultés récurrentes de remplacement, le service ayant eu jusqu'à 4.90 ETP non remplacés sur plusieurs mois.

Si la régulation de l'activité et la baisse de saisine a permis d'assurer la continuité d'activité et d'éviter les ruptures d'accompagnement, il n'en demeure pas moins que tant l'équipe que l'encadrement a dû faire face à une activité dense dans un contexte où les mesures révèlent un seuil de criticité croissant.

L'engorgement du TE de Cambrai tel que rappelé par les magistrates elles-mêmes a amené à une pratique, qui tend à se généraliser, renouvellement sans audience, main levée dès manifestation d'adhésion au bénéfice d'une mesure administrative, conformément au principe de subsidiarité rappelé par les textes.

C'est dans ce contexte et opportunément porté dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt que nos activités ont pu se développer sur le versant administratif et dispositif renforcé.

Le contentieux familial dont l'activité est particulièrement reconnue sur le territoire a obtenu une évolution de son activité par la création d'0.5 ETP de Médiation Familiale.

Enfin, concernant l'activité protection des majeurs, la saisine est restée stable dans un contexte tendu au regard d'arrêts longs. L'investissement de l'équipe sa participation à l'effort commun et le pilotage de la cheffe de service auront permis de traverser les turbulences garantissant là aussi la continuité des prises en charge ce qu'à confirmer l'évaluation externe.

Rappelons aussi que l'année 2023 aura été le théâtre de chantiers associatifs majeurs (réécriture des projets de service... évaluation externe...) dont tous se sont emparés et que tous ont porté.

Fort de cette année dense en mouvements et projets, les perspectives 2024 sont d'ores et déjà portées et devraient confirmer et ou consolider les projets en gestation ou nouvellement créés.

Ce qui ne sera pas sans interroger la question des locaux qui au-delà des limites liées à l'accueil tant des publics que des nouveaux salariés posent la question du confort de travail.

Faits Marquants

Nouvelles activités au sein du service



Dès 2023, nous avons identifié une volonté de déjudiciarisation sur notre territoire. De même le Tribunal de Cambrai et plus particulièrement les Juges des Enfants, ont considérablement diminué leurs temps d'audience pour les mesures d'AEMO, de MJIE et d'AGBF. En ce sens et si les familles sont en accord avec les préconisations du service, les juges motivent les renouvellements, les non-lieux et plus lieux sans audience.

Dans ce contexte et parallèlement, le service de Cambrai s'est vu confier de nouvelles activités, développement aussi des savoir-faire dans le champ administratif. Le service s'est ainsi vu accorder une délégation départementale pour l'exercice et instruction de 30 Informations Préoccupantes/an ainsi que 25 IEAD déléguée/an.

Ces nouvelles activités apportent une nouvelle dynamique et participent à la montée en compétences des professionnels de l'équipe. Elles permettent aussi de développer le partenariat et le réseau qui restent indispensables dans l'accompagnement des familles et des mineurs dans un secteur géographique particulièrement appauvri de dispositifs de soutien et d'aide.



la création du service AEMO / IEAD R sur Cambrai

En novembre 2023, la création du service AEMO / IEAD R sur Cambrai démarre avec 7 mineurs suivis.

L'équipe est composée de 9 professionnels : 1 EJE, 2 AS, 3 ES, 1 psychologue, un animateur socio-éducatif formé au récit de vie et un éducateur sportif. Cette pluridisciplinarité permet de s'ajuster aux besoins repérés des enfants suivis et à la stratégie d'intervention retenue.

Le travail en équipe représente en effet, la pédagogie centrale de nos accompagnements dans la mesure où la réflexion et l'analyse des situations se réfléchissent en équipe et les actions sont posées en fonctions des aptitudes et compétences spécifiques de chacun des professionnels.

L'intervention à plusieurs (entre 2 et 6 professionnels) permet d'adapter notre accompagnement à la taille de la fratrie et de garantir une amplitude horaire d'intervention élargie sur des temps du quotidien notamment (réveil, repas, coucher, samedi...), avec un système de permanence à disposition des familles en cas d'urgence.

Par ailleurs, l'action collective est un support privilégié d'accompagnement réunissant les personnes accompagnées autour d'un même besoin (atelier parentalité, café des parents, goûters, activités...), de même que l'accent porté sur le réseau partenarial (CSAPA, maison de la parentalité, club de prévention, SPS...) avec lequel des actions communes et conventions sont projetées pour 2024.

Le territoire de Valenciennes



Olivier HERLEMONT
Directeur de territoire



Le mot du Directeur



L'année 2022 avait été riche avec la création de de nouvelles activités et de nouveaux dispositifs sur le secteur Valenciennois. A la maison d'enfants, un plateau d'évaluation avait vu le jour, ainsi qu'une structure en « collocation » pour les adolescentes à Aulnoy lez Valenciennes. Le service de protection de l'enfance avait développé en lien avec la Boussole, la formation de professionnels du territoire et par ailleurs le service de l'IEAD R était créé.

En ce qui concerne la protection des majeurs, 2 équipes de l'AGSS de l'UDAF cohabitent depuis 2022 sur le territoire. Une en charge des majeurs protégés résidants dans le valenciennois et l'autre en charge de majeurs protégés résidants en Belgique dans des établissements et structures spécialisées.

En 2023, il importait de stabiliser les équipes et les activités.

C'est ainsi qu'afin de mieux répondre aux besoins des populations mais également aux sollicitations des partenaires, une directrice de la maison d'enfants a été nommée, et de ce fait, le directeur du territoire se recentre sur le service de protection des majeurs et sur le service de protection de l'enfance en milieu ouvert et du contentieux familial. Ce service abrite aujourd'hui 14 activités.

Depuis 3 ans, un nombre très important de salariés a été embauché et de nombreux départs ont été enregistrés. Ces départs sont dus majoritairement à des départs en retraite et un turnover conséquent de salariés embauchés dans l'année. L'encadrement est donc fortement mobilisé sur l'accompagnement des nouveaux professionnels.

En ce qui concerne les pratiques professionnelles, à l'initiative de certains salariés des activités collectives innovantes sont proposées aux familles.

Répondre aux besoins des familles, s'adapter à de nouveaux contextes, proposer des accompagnements sur mesure est un challenge quotidien pour l'ensemble des professionnels.

Faits Marquants

Action citoyenneté

Dans le cadre des mesures d'AEMO, il a été proposé à un groupe de 8 jeunes de découvrir des institutions, des services, des métiers afin de les sensibiliser sur l'utilité publique et sociale de ces services.

Nous faisons le constat qu'il y avait une augmentation des incivilités, d'une défiance de certains jeunes voire de la violence pour ce qui représentait la fonction publique.

Des collègues ont souhaité mettre en place une action sur 8 jours dont la finalité est de favoriser le sentiment d'appartenance à la cité.

Cela a été fait durant les vacances de Toussaint et a permis pour certains jeunes de prendre conscience de l'engagement de certaines personnes au service de la société (exemple : pompiers).

Cette action est amenée à se renouveler régulièrement.

Ouverture du point info familles de Valenciennes

L'AGSS de l'UDAF a obtenu cette année le label Point info familles du Valenciennois. Une salariée accueille les familles dans les locaux des cent têtes et répond aux différentes questions des professionnels autour des droits des personnes, des démarches à effectuer ainsi que des lieux de ressources et d'information du secteur. Le point info familles peut faciliter le travail des équipes. Il a été présenté à l'ensemble du personnel.

ZOOM SUR... 2023

LE SERVICE BELGE

Les mesures sont orientées des tribunaux de la France entière, bien souvent l'UDAF est nommée et se décharge n'exerçant pas de mesures de protection.

Le partenariat se développe. La participation des Majeurs Protégés est active, les établissements mettent l'accent pour ce temps en se déplaçant à Valenciennes. Il est prévu que ces ateliers puissent se réaliser dans les établissements belges, les DPJM iront cette fois à la rencontre des personnes accompagnées.



01. L'équipe

Le Service Etablissements Belges a été ouvert en septembre 2022.

La directrice de pôle a pris la direction du projet et de l'équipe.



02. Le lieu d'implantation

Ces mesures exercées sur différents territoires ont été regroupées sur Valenciennes.

03. Les faits marquants

L'année 2023 a été marquée :

- Par les derniers transferts de mesures en interne,
- Par les formations des collaboratrices en transversal,
- Par la visite et rencontre des établissements Belges,
- Par les rencontres avec la MDPH, l'ARS et l'AVICQ,
- Par l'augmentation du nombre de mesures,
- Par une nécessaire réorganisation interne.



La MECS de Sebourg



Nathalie AUGAIT
Directrice



Le mot du Directeur



L'année 2023 marque une grande évolution des missions et activités de la Maison d'enfants !

Durant l'année écoulée nous avons pu expérimenter des accompagnements plus en lien avec les besoins des enfants accueillis.

En effet d'une habilitation pour 45 filles à la MECS à Sebourg nous avons pu penser et réaliser un décloisonnement permettant à 6 grandes adolescentes de 16 ans à 18 ans d'intégrer une maison en colocation à Aulnoy lez Valenciennes : La Coloc.

L'objectif étant de les préparer au mieux à la majorité et de les accompagner vers l'autonomie. En parallèle nous avons été sollicité par le Département du Nord Valenciennois pour la création d'un plateau d'évaluation pluridisciplinaire et avons également investi une autre maison hors les murs à Valenciennes pour 6 enfants de 6 ans à 11 ans mixte.

Enfin la Direction Enfance Famille, nous a accordé 6 places chez des Assistants familiaux recrutés par la Maison d'enfants pour permettre des temps de répit, vacances aux jeunes accueillis en collectif.

Toutes ces évolutions ont permis des nouveaux recrutements de professionnels non sans difficultés en lien avec le contexte actuel. Durant l'été nous avons également répondu à une demande de la DEF d'accueillir sur une période de 3 mois en urgence 10 accueils supplémentaires pour répondre à l'absence de places lors de placements ordonnés.



Les équipes de la MECS ont su s'adapter à toutes ces contraintes et évolutions soutenues par l'équipe d'encadrement.

Faits Marquants

LA COLOC : Aulnoy lez Valenciennes



Création d'un dispositif d'accompagnement à l'autonomie pour 6 jeunes de 16 ans à 18 ans voir plus. Location d'une maison avec chambre individuelle, salle de bains et toilettes et lieu de vie commun. Autonomie pour l'élaboration des repas, l'entretien du logement avec accompagnement de l'équipe éducative.

L'ESCALE : Valenciennes

Création d'un plateau d'évaluation avec une équipe pluridisciplinaire pour 6 enfants de 6 ans à 11 ans fratrie, mixte et primo placement.

Durée de l'évaluation : 3 mois renouvelable 1 fois.



La Maison d'enfants New Look

L'année 2023 a permis de faire un inventaire des travaux à réaliser et des achats de mobilier à prévoir.

Fort des propositions des jeunes nous avons mené ensemble ce projet d'amélioration des conditions d'accueil. Une commission travaux se réunit régulièrement avec les jeunes, le personnel et la Direction générale .

Les familles d'accueil : recrutées pour la maison d'enfants

Permettre aux jeunes qui vivent en collectivité des moments de partage et d'accueil plus individualisés en famille d'accueil. Répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune accueillie.

La Commission Menus :

La maison d'enfants poursuit son engagement du « bien mangé et local » (Label 2 étoiles du Département)

Une commission menus en présence d'un diététicien vacataire, des cuisiniers, des jeunes, de l'infirmière et des représentants éducatifs et un membre de l'encadrement a lieu tous les 3 mois .



Le territoire de l'Avesnois



Marielle GUERITTE
Directrice de territoire



Le mot de la Directrice

Différentes séances en médiation animale ont permis à des enfants suivis en AEMO de profiter dans un premier temps d'un atelier détente et bien être autour de l'animal.

Ce dernier est devenu progressivement le centre d'intérêt de cet atelier qui s'est voulu ludique et convivial.

La dernière séance dite de programme s'est déroulée avec un nombre de bénéficiaires plus restreint autour d'un thème défini en collaboration avec l'intervenante et les éducateurs afin de donner une visée thérapeutique aux ateliers.

Ces séances ont permis de travailler autrement la relation enfant/professionnel par le biais de l'animal

Aujourd'hui une professionnelle de l'équipe vient d'obtenir après un temps de formation la certification d'intervenante en médiation animale, ce qui augure de belles rencontres et de belles histoires entre l'animal et l'enfant.

Faits Marquants

« PETIT DEVIENDRA GRAND QUI
DES DEUX IMPRIME L'AUTRE »



En Octobre 2023 le service PFS de Maubeuge s'est particulièrement investi dans la préparation du colloque ANPF.

« Accueillir en placement familial les enfants, du tout petit au plus grand, c'est les recevoir avec leurs indices et leurs énigmes. S'attarder sur le petit enfant est une nécessité pour comprendre son présent, pen(an)ser son avenir et pour reconnecter le plus grand à l'enfant qui sommeille et agit en lui. En accueil familial, la rencontre et l'observation de cet enfant nous renseignent sur les maux qu'il a traversés et qu'il traverse, sur ses portages empêchés, sur ses chemins semés d'embûches, sur ses expériences déterminantes. Mais l'enfant peut aussi nous dire ce qui a pansé ses blessures et consolé ses peines ; nous parler de ceux qui l'ont regardé, entendu et enveloppé ... de tout ce qui a pu nourrir ses rêves. Les études en neurosciences affectives et la théorie de l'attachement nous aident à présent à affiner l'évaluation des besoins des enfants en comprenant les empreintes des expériences infantiles. »

Notre secrétaire, adjointe éducative et deux assistants familiaux ont pu non seulement s'investir dans la préparation de ces trois journées de colloque mais Yannick et Samira ont accepté de mettre en scène ce qu'est un accueil mère enfant, la nécessité des assistants familiaux de s'adapter à la problématique de chaque situation, de faire des pas de côté, d'accueillir et d'accompagner ces très jeunes parent et enfant , un grand bravo et merci à eux .

Aujourd'hui un accueil mère enfant dans le cadre du projet « la boussole » se dessine pour 2024.



La Maison de la Famille

SENSIBILISER - "Protéger l'enfant victime de violence"



Financée par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et la ville de Fourmies, la Maison de la Famille a organisé un programme de sensibilisation à destination des professionnels de Fourmies intitulée «**Protéger l'enfant victime de violences**».

Cette action se composait de 3 journées thématiques :

- Protéger l'enfant victime de maltraitements
- Protéger l'enfant victime de violences conjugales
- Protéger l'enfant victime d'exploitation sexuelle.

Les contenus ont été construits collectivement, par l'équipe pluridisciplinaire qui compose la Maison de la Famille.

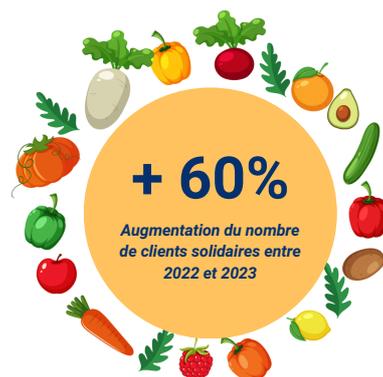
25 professionnels ont ainsi été sensibilisés, sur 2 sessions.

"A travers Champs" : une année à enjeux !

L'épicerie solidaire itinérante « **A travers champs** » a été créée en Juillet 2020.

Après 3 années et demie d'existence, ce dispositif d'aide alimentaire itinérant ne cesse de se développer, malgré quelques inquiétudes.

En effet, même si le **nombre de clients solidaires a fortement augmenté** cette année, au cours du premier semestre, nous nous inquiétons de la fragile santé financière de ce service.



2023 aura finalement été marquée par l'obtention du premier soutien financier de l'Etat dans le cadre du PACTE Sambre Avesnois Thiérache, synonyme de consécration, de reconnaissance, de confiance de la part de la Sous-Préfecture d'Avesnes sur Helpe.

Cette reconnaissance est alors apparue comme indispensable pour nous permettre de poursuivre notre accompagnement des familles du territoire se trouvant en situation de précarité alimentaire.

Par ailleurs, parce que nous sommes convaincus que l'aide alimentaire ne doit pas signifier "alimentation de seconde qualité", nous nous sommes inscrits au sein du **Fonds d'Aide Alimentaire Durable**, qui nous permet, grâce à une subvention spécifique, de nous tourner davantage **vers des produits non transformés, bio et en circuit court.**





Les Ressources Humaines

4





Fabienne DUJOLS
Directrice des
Ressources Humaines

Les Ressources Humaines

L'année 2023 a été celle de la transition : Laetitia Migeotte, Directrice Générale a souhaité travailler, en association avec le Conseil d'Administration et avec son équipe de Direction à la structuration de l'organisation interne.

Comme cela avait été annoncé lors du précédent rapport d'Assemblée Générale de 2022, **un travail de rédaction de délégations** a été lancé, avec le concours d'un avocat spécialisé, permettant d'établir une 1ère version des délégations de la Directrice Générale, Directeur Financier et Directrice des Ressources Humaines. Les prochaines fonctions qui seront travaillées en 2024 seront celles de Directrice de Pôles. La finalisation de cette première vague se complètera par la rédaction des délégations des Directeurs de Territoire.

Au-delà de la nécessaire formalisation de ces documents déterminant le niveau de responsabilité de chacun, cette démarche réflexive permet aussi de **se projeter dans l'avenir et de poser les jalons d'une future organisation adaptée aux évolutions des activités associatives.**

Sur le volet Ressources Humaines, comme nous le savions et comme cela a été constaté lors des évaluations externes menées en 2023 dans plusieurs activités de Protection de l'Enfance et en Protection des Majeurs, la Politique Ressources Humaines mérite d'être structurée et mieux mise en avant : **les bonnes pratiques existent et sont à capitaliser, les axes de travail développés sont à valoriser et formaliser.**

Pour l'accompagner dans cette démarche, l'AGSS de l'UDAF via OPCO SANTE, a mobilisé fin 2023 une consultante lui permettant d'établir un diagnostic identifiant l'état des lieux de la fonction RH actuelle et de se projeter en prenant en compte les enjeux stratégiques de l'AGSS de l'UDAF. Ce travail est mené en association avec les Directeurs de Territoire et pourra également associer des professionnels de terrain, selon les sujets.

L'AGSS de l'UDAF est impactée comme toutes les associations de la branche sanitaire, sociale et

médicosociale par des problématiques nationales : *absence d'augmentation des salaires, prime laforcade non étendue à l'ensemble des professionnels dans un contexte de perte de pouvoir d'achat, difficultés de recrutement, turn over...*

Le Conseil d'Administration est d'ailleurs très sensible à ces questions et a demandé à la Direction Générale, prenant en compte ainsi les échanges qui se sont déroulés lors des NAO (Négociations annuelles Obligatoires) sur ce sujet, de lui faire des **propositions visant à améliorer le pouvoir d'achat des professionnels.**

Par ailleurs, le sujet de la **qualité de vie et des conditions de travail** (QVCT) des salariés a fait l'objet, dans le cadre d'une convention signée, de l'intervention d'un ergonome des Services Santé au Travail sur 3 services de Protection des Majeurs. Cette action a visé à proposer pour tous les services un plan d'action visant à limiter l'exposition des salariés aux facteurs de risques identifiés lors du diagnostic. Ce travail a été intégré dans l'actualisation du projet de service de l'activité Protection des Majeurs.

640
salariés
en CDI



représentant

571,56 ETP

+ 3%

Comparativement avec
les chiffres 2022



Mouvements dans l'encadrement

La Direction Générale a créé le poste de Directrice du Pôle Solidarités occupé par promotion par Emilie Cuenca, un poste de contrôleur de gestion en mars 2023 rattaché à l'équipe Comptabilité Gestion ainsi qu'un poste de juriste en droit social intégré à l'équipe RH à compter de septembre. Les deux derniers postes renforcent la composition des équipes support qui méritent d'être étoffées.

Nathalie Augait après y avoir exercé les fonctions d'Adjointe de Direction a été promue Directrice de la Maison d'enfants Ste Anne de Sebourg au 1er janvier 2023.

Deux travailleurs sociaux ont été promus Adjoint éducatif à Lille et Avesnes.

En perspective 2024/2025

L'association se saisit des travaux engagés sur la Politique Ressources Humaines, pour préciser la feuille de route stratégique de la fonction RH.

Avec la préoccupation de pérenniser l'Association et de permettre son développement, 3 objectifs au moins seront déclinés :

- **Activer une démarche compétences** (démarche GEPP : gestion des emplois et des parcours professionnels) : à partir d'un état des lieux quantitatif et qualitatif, engager un plan d'actions stratégiques sur le recrutement, la formation et les parcours professionnels y compris des cadres.
- **Attirer de nouveaux professionnels.**
- **Structurer l'organisation RH** en poursuivant les travaux menés sur les délégations, fiches de poste et process RH.



Le Rapport financier

5

• • • •



Benjamin MICHELET
Directeur Financier

Le rapport financier

C'est avec grand plaisir que j'écris ces quelques lignes pour évoquer une année 2023 empreinte d'une certaine ambivalence.

En effet, cette année aura confirmé les difficultés de notre secteur à se faire entendre amenant l'ensemble des représentants à porter haut nos couleurs et nos valeurs.

Entre léger brouillard et chemin sinueux, résilience et patience auront valeur de vertu !

Le vent a soufflé en cette année 2023, et a laissé entrevoir de beaux moments et permis de relever de nouveaux défis. Des projets de service en passant par l'évaluation externe tout en poursuivant le développement des activités sur l'ensemble des pôles, l'association a pu vivre d'heureux événements et recevoir le soutien des partenaires institutionnels, signe d'une confiance renouvelée.

Sur le service financier, le soleil a là aussi su se faire une place. De nombreux projets ont pu être menés permettant la poursuite de la randonnée financière, les chemins sont balisés, il faudra désormais finir l'étape. En parallèle, des équipes mobilisées et étoffées ont su relever les défis pour accompagner le développement de l'association et se rendre au service des professionnels.

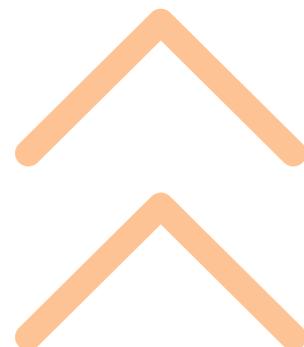
Vous l'aurez compris, l'AGSS de l'UDAF, malgré une météo parfois capricieuse, aura vécu une année pleine et espère poursuivre sereinement sa route en 2024 !

Les Dépenses

40 631 K€

+ 16 %

comparativement à 2022 (+ 34 978 K€)



GRUPE 1

Les dépenses d'exploitation

+ 14 %

comparativement à 2022

- Diminution des postes de dépenses
- Frais Télécom et Petit Matériel



- Augmentation des postes de dépenses
- Transport et déplacement, et Frais éducatifs



Diminution du poste de dépenses
Honoraires



- 4 %

Augmentation du poste de dépenses
Personnel



GRUPE 2

Les dépenses de personnel

+ 11 %

comparativement à 2022

Cette augmentation s'explique au travers du **développement des activités** mais aussi la **mise en oeuvre du SEGUR**.

Les Dépenses

GROUPE 3

Les dépenses de structure

+ 52 %

comparativement à 2022

- ✓ Diminution des postes de dépenses
- Entretien des bâtiments



- ∧ Augmentation des postes de dépenses

- Taxe sur le foncier
- Dotation aux amortissements et provisions
- Maintenance
- Répartition des véhicules



Les Recettes



41 694 K€

+ 18 %

comparativement à 2022 (+ 35 412 K€)

GRUPE 1

Produits issus de la
tarification et assimilés

+ 18 %

comparativement à 2022

Cela s'explique au travers
du développement des
activités.

AEMO
+ 11%

PFS
+ 41%

AGBF
+ 4%

MJIE
Constant

MECS
+ 73%

**Participation
des Majeurs**
+ 7%

MP
+ 10%

+ 17 %

Subventions
associées aux
activités
émergentes

+ 2 %

Produits de
gestion courante
(avantage en
nature, prise en
charge de la
formation
professionnelle)

GRUPE 2

Autres produits relatifs à
l'exploitation

+ 16%

comparativement à 2022

Les Recettes

GROUPE 3

Produits financiers et produits
non-encaissables

+ 46%

comparativement à 2022

Produit financier +
reprise sur provisions
ou fonds dédiés

Les Résultats de l'AGSS de l'UDAF

1 062 946 €

Résultat 2022 : 434 294€



903 056 €



Pour les activités annexes et les fonds propres

AEMO
55 773 €

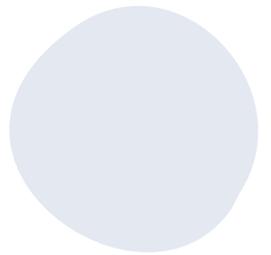
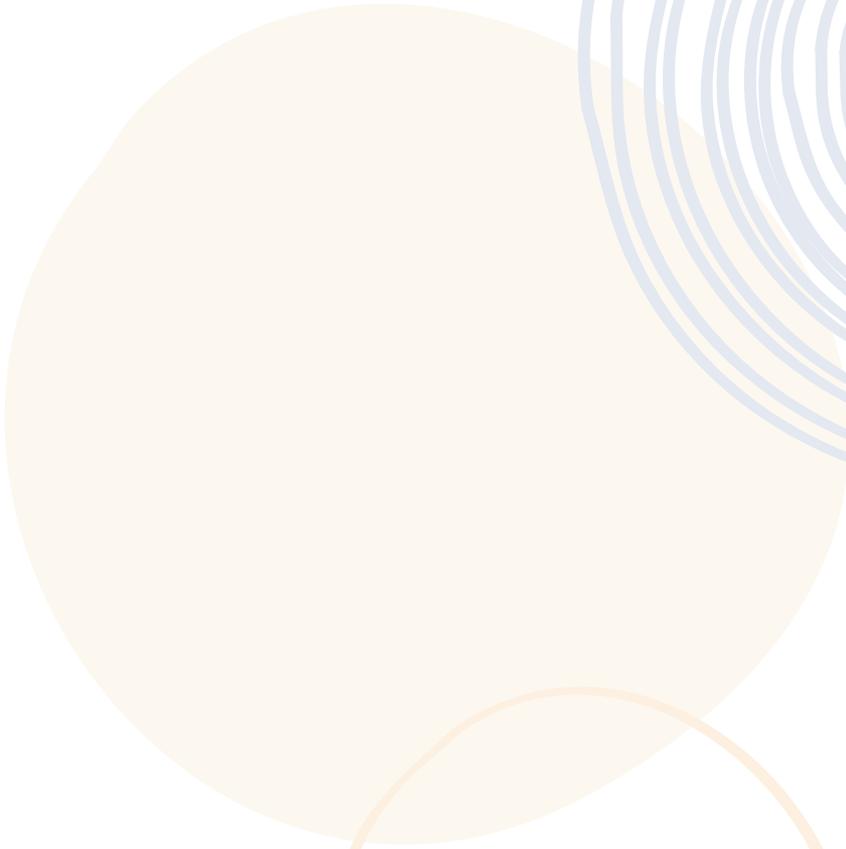
PFS
33 389 €

MP
15 043€

AGBF
40 039 €

MJIE
741 €

MECS
14 905 €





144, rue du Molinel
BP 32003
59011 LILLE Cedex

 03.20.54.03.04

 AGSS de l'UDAF

